



Bulletin 233 WRM
Mouvement Mondial pour les Forêts
Septembre 2017

**Lutter pour la terre, les forêts et la vie :
Non aux monocultures forestières industrielles**



Notre Opinion : « Nous voulons récupérer nos terres ! » disent les femmes.....	3
FERONIA en République démocratique du Congo : harcèlement, violence et oppression.....	4
Eucalyptus et poison silencieux : expansion de la monoculture d'eucalyptus à l'extrémité sud de l'état de Bahia, Brésil	7
Les plantations de SOCFIN en Afrique : des lieux de violence et de destruction	12
L'invasion verte : la promotion des plantations en Inde	18
Les plantations industrielles de teck en Équateur dévastent les sols fertiles et les sources d'eau	23
Le 'greenwashing' continue : le FSC certifie que les plantations industrielles sont des forêts et la RSPO que les plantations de palmiers à huile sont durables	28
République of Congo : "ATAMA Plantation constitue aujourd'hui un malaise pour les communautés locales et toute la communauté nationale"	33



Les « Frankentrees » : les plantations d'arbres génétiquement modifiés menacent les forêts et les communautés	38
Faire voler les avions à l'huile de palme ?	41
Les entreprises d'huile de palme pourraient être les grands vainqueurs des projets de « carburant alternatif » de l'OACI.....	41
Argentine : Une nouvelle loi encourage la monoculture d'arbres dans la province de Cordoba	44

Recommandations

Journée internationale de lutte contre les plantations forestières en monoculture	48
Une étude montre l'impact nocif de l'eucalyptus dans les écosystèmes aquatiques.....	48
Le gouvernement de l'État du Karnataka en Inde interdit les plantations d'eucalyptus et d'acacias en raison de leur impact sur le niveau de la nappe phréatique	48
Un magazine de, et à l'intention des communautés affectées par les plantations de la SOCAPALM.....	49



Lutter pour la terre, les forêts et la vie : Non aux monocultures forestières industrielles

Notre Opinion

« Nous voulons récupérer nos terres ! » disent les femmes



Les grandes plantations en monoculture « *dérobent aux femmes tout ce qu'elles ont en s'emparant des terres agricoles et des forêts dont dépendent les femmes pour leurs moyens de subsistance et nourrir leurs familles* ». Ces termes sont utilisés dans la déclaration finale d'un atelier organisé à Port Loko, au Sierra Leone, en août 2017, qui a réuni des femmes des régions Nord, Sud et Est du Sierra Leone. (1)

L'atelier visait à leur offrir un lieu pour partager, échanger et dénoncer leurs expériences particulières en tant que femmes confrontées à une expansion inquiétante des plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les multinationales de l'agroalimentaire, soutenues par des gouvernements et des forces de sécurité, occupent des millions d'hectares de terres qui appartiennent aux communautés, au prétexte de la promesse fallacieuse d'apporter un soi-disant « développement ». Cette occupation et ces violences ont entraîné des conséquences désastreuses pour les communautés, les femmes et leur environnement.

Les femmes expliquent comment les entreprises ont pris et détruit la plupart de leurs terres agricoles et de leurs forêts tout en détournant des rivières voisines pour irriguer les palmiers. Elles ont expliqué le harcèlement, le contrôle systématique et la violence auxquels elles sont confrontées de la part de la police et des agents de sécurité des entreprises, si elles sont surprises à l'intérieur des zones de plantation ou arrêtées avec des noix de palme en leur possession. Elles sont accusées de voler alors qu'elles utilisent les produits des palmiers à huile traditionnellement depuis des générations. Les femmes ont aussi dénoncé le fait que l'expansion des plantations a aggravé « *les violences sexuelles comme des viols et d'autres sortes de harcèlement sexuel, avec pour conséquence que les femmes ne peuvent plus circuler librement et ont peur de quitter leurs maisons ou d'aller au travail* ».

Cependant, contre toute attente et malgré les abus et la criminalisation à l'encontre des femmes qui dénoncent les impacts des plantations, elles continuent de résister à ces entreprises et à leurs alliés afin de récupérer leurs terres et leurs forêts.



Les récits échangés par les femmes participant à l'atelier au Sierra Leone ne sont toutefois pas des témoignages isolés. Les communautés traditionnelles et dépendantes des forêts dans le monde entier, que ce soit en Asie, en Amérique latine ou en Afrique, qui ont été dépossédées de leurs terres et de leurs traditions, rapportent de la même manière des témoignages de résistance, de criminalisation et d'oppression.

Encore une fois, WRM se joint à la Journée internationale des luttes contre les plantations forestières en monoculture (21 septembre) afin de faire entendre les nombreux témoignages et les voix des communautés locales opposées aux plantations industrielles. Des voix qui sont le plus souvent étouffées au moyen de la répression, de la violence structurelle et du racisme imposés depuis l'ère coloniale. Une répression, une violence et un racisme qui sont renforcés par les pouvoirs économiques et politiques déterminés à poursuivre et développer cette industrie destructrice. Les gouvernements, les systèmes de certification, les entreprises du secteur papetier ainsi que de la bioénergie et du carbone, les spéculateurs fonciers, les bailleurs de fonds, les agences d'aide au développement, les agences internationales de foresterie, les médias traditionnels, entres autres, interviennent tous dans cette expansion et en partagent la responsabilité.

Au Sierra Leone, les femmes ont déclaré qu'elles voulaient récupérer leurs terres et leurs forêts « *pour nous assurer des moyens d'existence qui permettent une vie saine et épanouie, dans la dignité, pour nos communautés* ». Ce bulletin, publié dans le cadre de la journée du 21 septembre, vise à aider à briser le « silence » imposé et il est donc consacré aux nombreuses voix et aux témoignages de la résistance à l'expansion des plantations industrielles dans le monde entier.

(1) Déclaration de Port Loko, <http://wrm.org.uy/fr/actions-et-campagnes/declaration-de-port-loko-nous-voulons-recuperer-nos-terres-disent-les-femmes-2/>

FERONIA en République démocratique du Congo : harcèlement, violence et oppression



Les plantations de palmiers à huile gérées par la société agroalimentaire canadienne FERONIA Inc. se sont heurtées à l'opposition des populations locales dès leur mise en place par le précédent propriétaire des plantations, la multinationale agroalimentaire



Unilever. La présence des plantations de palmiers à huile en République démocratique du Congo (RDC) s'est régulièrement traduite par des incidents violents et des conflits. En 2015, sept enfants se sont retrouvés orphelins après que les policiers ont tué leurs deux parents pygmées pour avoir pris quelques noix de palmiers à huile dans les plantations pour nourrir leurs enfants.

FERONIA Inc., détenue majoritairement par la CDC, une institution financière publique britannique, et d'autres banques de développement européennes et américaines, occupe plus de 100 000 ha de territoires en litige pour ses plantations de palmiers à huile en RDC. L'entreprise affirme que toutes ses plantations de palmiers à huile sont situées sur des terres pour lesquelles l'entreprise dispose de baux renouvelables de 25 ans, juridiquement valables, qu'elle a acquises lors de son achat des Plantations et huileries du Congo (PHC) à la multinationale Unilever en 2008. Cependant, les terres des plantations d'Unilever dans le Bassin du Congo, qui sont le résultat historique de l'occupation coloniale, n'ont pas été rendues à leurs habitants. Elles ont en fait été vendues avec bénéfice à un nouvel ensemble de sociétés, parmi lesquelles FERONIA (voir l'article dans le [Bulletin WRM 224](#), mai-juin 2016).

L'entreprise occupe des terres qui sont essentielles aux moyens de subsistance des populations locales, alors qu'elle ne leur fournit ni des salaires décentes ni des services de base, ce qui ne laisse guère d'autre possibilité à ces populations que de travailler dans les plantations de l'entreprise dans des conditions de misère extrême. Comme l'a révélé un rapport publié en 2016 par des organisations africaines, européennes et internationales (1), en septembre 2015, la CDC a indiqué que les salaires moyens des travailleurs des plantations de FERONIA avaient été augmentés de 70 pourcent pour les porter à 4 USD par jour en moyenne suite à ses investissements de 2014 dans l'entreprise. Toutefois, les fiches de paie des « manœuvres supérieurs » des plantations de Lokutu - localisation d'une des trois plantations de FERONIA en RDC - montrent que les salaires sont restés à seulement 2 USD par jour pendant toute l'année 2015. De plus, les salaires des travailleurs journaliers, qui représentent la grande majorité des travailleurs de la plantation FERONIA, sont mêmes inférieurs et ne dépassent pas 1,25 USD par jour, ce qui est inférieur au salaire minimum national de 1,75 USD (1,75 CDF) par jour pour un manœuvre. Il est largement reconnu que le salaire minimum actuel est insuffisant pour couvrir les dépenses de base en RDC. Le problème des bas salaires est fortement aggravé par le fait que l'entreprise paye fréquemment ces salaires en retard. Les travailleurs ont également indiqué qu'une partie de leurs salaires est payée avec des produits comme de l'huile de palme raffinée et du savon. Ces produits sont ensuite déduits de leurs salaires en fonction des prix du marché de Kinshasa, si et quand les salaires sont payés.

S'ajoute à cette terrible injustice le fait que des agents de la Police Nationale Congolaise (PNC) arrêtent régulièrement des membres des populations locales parce qu'ils ont quelques noix de palme en leur possession, alors même qu'il s'agit de palmiers naturels en périphérie de leurs villages. En mars 2017, au cours d'un atelier organisé par l'organisation congolaise RIAO-RDC à Brazzaville, des délégations de la zone des plantations de Boteka ont signalé le meurtre de deux membres d'un peuple autochtone pygmée ainsi que plusieurs blessés.

Selon les affirmations apportées par des membres de la communauté (2), le 7 mars 2015, quand M. Jeudi Bofete Engami, un travailleur des plantations de FERONIA à Boteka qui vivait dans le camp de travailleurs de Bokula, est rentré du travail, il y a eu une dispute entre lui et son épouse, Mme Thethé Mputu Ikeke. Elle a insisté pour avoir plus de moyens pour nourrir leurs 7 enfants. Le mari a dit à sa femme de se satisfaire des quelques noix de palmier à huile qu'il lui avait donné à cuisiner, dans la mesure où



l'entreprise avait imposé des restrictions aux travailleurs sur la récolte des noix, un ingrédient essentiel dans la cuisine locale. Les agents de sécurité de l'entreprise contrôlent sévèrement ces restrictions.

Un membre de la sécurité de FERONIA, M. Mokase, a signalé la dispute du couple au commandant de la Police Nationale Congolaise pour le camp de FERONIA. M. Jeudi Bofete Engambi a été convoqué au poste de police de Boteka où il a été roué de coups pour avoir pris des noix de palmier. M. Jeudi Bofete Engambi a été emmené à l'hôpital de Boteka à la suite de ces violences et il est décédé le lendemain, le 8 mars 2015.

Mme Thethé Mputu Ikeke et des membres de sa famille ont apporté le corps du défunt au poste de les Gardes Industrielles en guise de protestation. À l'arrivée du rassemblement, la Police Nationale Congolaise a dispersé les manifestants avec des armes à feu et Mme Thethé Mputu Ikeké a reçu une balle et a été tuée, laissant ainsi sept enfants orphelins. D'autres personnes ont été gravement blessées.

Mais ce n'était pas un cas isolé. Les personnes qui utilisent les route près d'une plantation de FERONIA, ont dénoncé déjà en 2013 le contrôle systématique et la confiscation des matériels de traitement de l'huile de palme par des policiers sur la route. Les villageois entourant les plantations ont déclaré qu'ils possédaient aussi des palmiers à huile et que leur usage des produits represent l'usage traditionnel. (3) En 2014, l'arrestation et la torture de quatre personnes pour avoir prétendument volé des noix de palme ont déclenché trois jours d'affrontements entre la police et les résidents de la ville de Lokutu et le village de Yambi Enene. (4)

Comme le montre le rapport de 2016 mentionné plus haut, depuis janvier 2013, FERONIA a reçu un financement de 118 millions USD d'institutions européennes et américaines de financement du développement (IFD). La CDC, qui appartient au gouvernement britannique, détient actuellement 67 pour cent des actions de FERONIA. Le Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique (African Agricultural Fund - AAF), une société basée à l'île Maurice qui gère les investissements des IFD de France et d'Espagne, ainsi que ceux de banques multilatérales comme la Banque africaine de développement, a investi 27,5 millions USD dans FERONIA depuis 2012 et détient actuellement environ 26 pour cent de la société. En décembre 2015, plusieurs autres IFD européennes, d'Allemagne (DEG), des Pays-Bas (FMO) et de Belgique (BIO), ainsi qu'un consortium d'autres investisseurs des IFD participant à un fonds pour les infrastructures, se sont engagées à prêter à la filiale de FERONIA pour les plantations en RDC, Plantations et Huileries du Congo, un montant supplémentaire de 49 millions USD, après une « procédure approfondie de due diligence ». Comme FERONIA a enregistré des pertes de plusieurs millions de dollars chaque année depuis sa création, la société s'est appuyée sur ces injections de fonds des IFD pour maintenir ses activités.

Par ailleurs, le rapport fait apparaître qu'il existe des éléments de preuves solides qui montrent que FERONIA a engagé des actions qui non seulement vont à l'encontre des objectifs et des recommandations de la CDC et des autres IFD propriétaires, mais qui pourraient également être en violation des lois nationales de RDC auxquelles FERONIA et ses différentes filiales sont soumises. Ces actions sont apparues avant et après une participation financière importante des différentes IFD.

Une enquête complète et ouverte sur les activités de FERONIA doit être réalisée en toute transparence par les gouvernements des IFD qui ont fourni des fonds à FERONIA. Les demandes de la communauté portant sur la restitution de ses territoires et les réparations liées à l'occupation illégale de ses terres et de ses forêts depuis



1911 et, au recours, depuis très longtemps, au travail forcé et à la violence sur les plantations de l'entreprise, doivent obtenir une réponse immédiate.

RIAO-RDC, GRAIN et WRM

- (1) [Une entreprise d'huile de palme en RDC soutenue par l'aide au développement est confrontée à des conflits fonciers et des opérations financières suspectes](http://www.wrm.org.uy/fr/autres-informations-pertinentes/nouveau-rapport-une-entreprise-dhuile-de-palme-en-rdc-soutenue-par-laide-au-developpement-est-confrontee-a-des-conflits-fonciers-et-des-operacions-financieres-suspectes), <http://www.wrm.org.uy/fr/autres-informations-pertinentes/nouveau-rapport-une-entreprise-dhuile-de-palme-en-rdc-soutenue-par-laide-au-developpement-est-confrontee-a-des-conflits-fonciers-et-un-scandale-financier/>
- (2) [Sur l'exécution sommaire à Boteka d'un couple de peuple autochtone \(Pygmée\)](http://www.radiookapi.net/actualite/2013/02/06/province-orientale-la-societe-civile-de-luete-accuse-les-policiers-dextorquer-les-biens-de-la-population), 3 mai 2017, RIAO – RDC.
- (3) <http://www.radiookapi.net/actualite/2013/02/06/province-orientale-la-societe-civile-de-luete-accuse-les-policiers-dextorquer-les-biens-de-la-population>
- (4) <http://www.radiookapi.net/actualite/2014/10/06/reprise-des-activites-apres-des-accrochages-entre-policiers-populations-lokutu>

Eucalyptus et poison silencieux : expansion de la monoculture d'eucalyptus à l'extrémité sud de l'état de Bahia, Brésil



Photo: CEPEDS

Le processus de transformation territoriale de l'extrémité sud de l'état de Bahia est lié à la question agraire au Brésil. Il est basé sur une structure foncière profondément inégale et en place depuis l'époque du Brésil colonial, mais qui s'accroît désormais avec l'imposition d'un mode unique de production extensive et intensive de la terre, l'eau, les pesticides, les engrais chimiques, les machines agricoles géantes et la biotechnologie : ce mode de production, c'est l'agrobusiness, et une de ses facettes en particulier : la monoculture d'eucalyptus qui fournit des usines géantes de cellulose.

Eucalyptus, pesticides et manipulation idéologique

La monoculture d'eucalyptus pour la production de cellulose abrite en soi, de manière masquée, l'utilisation de pesticides. Les pesticides ou agrottoxiques font partie des produits chimiques qui ont été détournés de leurs fonctions premières après les deux grandes guerres mondiales. Les matériaux explosifs ont gagné le statut d'engrais synthétiques et nitrogénés, les gaz mortels se sont transformés en pesticides et les tanks en tracteurs (1). Pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, la Révolution Verte a été lancée dans le but d'augmenter la production agricole pour éradiquer la faim. Mais



ce qui n'est pas clair, c'est le lien des monocultures d'arbres, comme l'eucalyptus, avec le projet d'en finir avec la faim : en effet, l'eucalyptus ne se mange pas !

Au Brésil, ce processus dialogue avec le *Plano de Metas* [Plan d'Objectifs] instauré par le gouvernement brésilien après la Deuxième Guerre mondiale avec le « soutien » des États-Unis. Ce plan incluait la modernisation de l'agriculture, avec par exemple la fabrication de tracteurs dans l'objectif de l'industrie automobile, et les pesticides comme objectif des industries de base. Car « les objectifs devaient être définis et mis en place en harmonie étroite entre eux, pour que les investissements de certains secteurs puissent se refléter positivement sur la dynamique des autres » (2).

Pendant que le gouvernement brésilien créait des stratégies justifiant l'utilisation de ces produits, en hausse à partir du coup d'état militaire de 1964, Rachel Carson, une écrivain biologiste nord-américaine publiait au même moment *Printemps silencieux*. Dans ce livre, elle alertait l'opinion publique sur les conséquences néfastes de ces produits. De son point de vue, il s'agit de l'attaque de l'être humain sur l'environnement la plus inquiétante. Elle contamine l'air, le sol, les rivières et les mers avec des produits dangereux et mortels. C'est une pollution irrécupérable vu que les substances créées par l'esprit humain ne sont pas absorbées par la nature, que les maux issus des produits chimiques agissent en chaîne et sur tous les tissus vivants de manière irréversible. Carson ajoute également que le prétendu besoin de créer toujours plus de substances est un cercle vicieux : pour répondre au principe de survie, les insectes fabriquent des résistances à une substance donnée, ce qui ne fait que renforcer la découverte de substances chaque fois plus puissantes et mortelles (3).

Guidé par le Plan d'Objectifs, le Brésil est entré dans l'ère de la modernisation agricole conservatrice, qui soutenait l'implantation perverse et violente du capitalisme à la campagne. Dans cette perspective, les poisons sont arrivés au Brésil sous prétexte dudit « développement ». La campagne ne serait plus en retard. Le pacte scellé entre les différents secteurs de l'économie est devenu plus tard l'agro-industrie, loué par la science, la presse et les politiciens. La consommation d'herbicides a augmenté de 5 400 % entre 1965 et 1979. Quand il était utilisé comme arme chimique pour tuer des millions de personnes dans la guerre des USA au Laos, au Vietnam et au Cambodge dans les années 1960, l'agent orange (2,4-D) était déjà largement appliqué au Brésil. La Banque de l'Amazonie finançait chaque semaine près de 50 000 litres utilisés en Amazonie et dans le Cerrado, en particulier par des entreprises allemandes et nord-américaines (4).

Dans les années 1970, le Ministère de l'Agriculture destinait 20 % des dépenses agricoles aux entreprises de pesticides sous prétexte qu'il s'agissait de produits nécessaires pour concevoir des aliments. En plus du financement, le Plan National de Développement Agricole (PNDA) exigeait l'utilisation de pesticides. Résultat, les usines de fabrication de pesticides sont passées de 14 en 1974 à 73 en 1985 (5). Il convient de souligner les liens étroits entre la dictature militaire et les grandes entreprises de pesticides. Par exemple, le Ministre de l'agriculture de l'époque, Nestor Jost, a débuté ses fonctions alors qu'il était encore Président du Conseil d'Administration de Bayer, la multinationale allemande de l'industrie chimique. Sans compter qu'il utilisait des ressources financières de l'État pour participer aux réunions de l'entreprise (6).

Eucalyptus et pluies de poison

Celui qui parcourt les régions dominées par des champs d'eucalyptus n'imagine pas le danger qui se cache dans le silence de ces plantations : des produits chimiques



synthétiques chargés de maintenir et d'augmenter les bénéfices des entreprises transnationales.

Les problèmes associés à l'utilisation de pesticides dans la monoculture d'eucalyptus sont présents dans différentes régions. À João Lisboa, dans l'état du Pará, le Président du Syndicat des Travailleurs Ruraux et certains députés ont rédigé en 1995 un rapport dénonçant la contamination de pesticides dans des zones de plantations d'eucalyptus de Celmar S/A, dans le district de Varjão dos Crentes. Une équipe de l'Université Fédérale de l'état du Maranhão a détecté l'absence d'équipements de sécurité. Dans le compte rendu fourni par Celmar apparaissait le Bromex, nom commercial du bromure de méthyle, interdit en Europe, et le DMA 806, qui est l'agent orange 2,4-D. Les autres produits rencontrés étaient Garlon 480 (triclopyr) et Goal BR (oxyfluorène). Le rapport évoquait le manque de tests spécifiques pour pouvoir vérifier les nuisances et agressions possibles (7).

En 2003, le journal *Século Diário* de l'état de l'Espirito Santo a diffusé la dénonciation de Luiz Henrique Borges, médecin, docteur en sciences de la santé et chef du Département de Santé Collective d'Emescam, sur le lancement annuel de 1 839 tonnes de pesticides par l'entreprise Aracruz Celulose (aujourd'hui Fibria) dans seulement deux municipalités, Conceição da Barra et São Mateus (8).

Dans le rapport technique numéro 138 de 1995 pour breveter l'entreprise Veracel Celulose dans l'état de Bahia, le glyphosate et le sulfluramide – les principaux poisons utilisés – ont été traités comme atoxiques, sans effet sur l'environnement et les personnes. Pourtant, des Indiens de l'ethnie Pataxó, des travailleurs et des communautés rurales ont dénoncé les poisons à plusieurs reprises. Lors des audiences publiques en 2011 sur le brevet d'agrandissement de l'entreprise Veracel Celulose, les personnes présentes ont clairement dit NON à l'augmentation des plantations. L'argument principal était l'utilisation ininterrompue de pesticides et leurs conséquences néfastes. Il existe sur le plan mondial une vaste bibliographie prouvant la dangerosité du glyphosate et du sulfluramide.

Les communautés situées aux environs des plantations d'eucalyptus de l'entreprise Suzano Papel e Celulose et Fibria, dans l'état de Bahia, ont aussi été rattrapées par la réalité des pesticides. Au milieu de l'année 2013, leurs champs ont été infestés par la chenille *Thyrinteina arnobia*, ou chenille défoliatrice de l'eucalyptus. Ces chenilles se sont transformées en papillons et ont envahi les villes et les communautés (9). Par la suite, les chenilles ont aussi attaqué les plantations de Veracel Celulose. L'apparition de nouvelles pestes est la conséquence naturelle du déséquilibre généré par les monocultures. Face à cela, les entreprises se sont organisées et ont pulvérisé par voie aérienne des poisons sur toute la communauté régionale. Cette pratique est déjà utilisée dans la monoculture de café. C'est une pratique dangereuse car « moins de 0,1 % des pesticides appliqués sur les cultures atteignent les pestes cible, et une grande quantité de ces produits est perdue pendant le processus d'application – avec des effets contraires sur la santé humaine et sur le biote bénéfique, et une contamination du sol, de l'eau et de l'atmosphère de l'écosystème » (10).

L'Agence d'État de Défense de l'Agriculture et de l'Élevage (ADAB) de l'état de Bahia s'est chargée de diffuser dans la région, via des affiches et des tracts, que le contrôle était effectué à travers un insecticide biologique. D'après les fabricants et les scientifiques impliqués, il s'agissait d'un produit « [...] spécifique pour les chenilles, sans risque pour la santé de l'homme et des animaux » (11). Le nom commercial du produit est Dipel (à base de *Bacillus thuringiensis*), du fabricant Chemical-USA. Mais l'avion a survolé des communautés et des hameaux pratiquement tous les jours entre



2014 et début 2016. Les *assentamentos* [zones où ont été installées des familles sans terre à des fins d'agriculture] Quilombo I et II, Zumbi dos Palmares, dans la commune de Mucuri, et les communautés de *Quilombolas* [communautés de descendants d'esclaves] dans la commune d'Alcobaça, comme Juerana, Aldeia Mucugê I et II, Craveiro, Nova Esperança et plusieurs autres ont commencé à sentir les effets des produits qui arrosaient les personnes, les plantations, les rivières et les lacs de la région. Beaucoup de personnes sont tombées malades, des chats, des chiens et des poules sont mortes, des cultures d'aliments n'ont pas résisté.

Les personnes touchées ont rapidement découvert l'utilisation de différents produits associés au Dipel, ou « insecticide biologique » aux dires de ses défenseurs. Cela ne veut pas dire que l'« insecticide biologique » ne provoque pas d'impacts, mais c'est là une autre discussion. Ce qui ne fait aucun doute, c'est que l'insecticide apparemment inoffensif n'a pas suffi puisqu'il a fallu appeler en renfort diverses substances. Pendant l'audience publique à Mucuri en juillet 2016, des travailleurs sans terre, des députés et des apiculteurs ont dit que l'avion ne transportait pas seulement du Dipel. Un des participants a déclaré : « l'entreprise ne présente que le Dipel dans la pulvérisation aérienne, mais ce qu'ils utilisent vraiment, c'est Evidence [imidaclopride], Tiametoxam [thiaméthoxame] et Actare [thiaméthoxame], un produit cher et fort ». Suite à cela, le Centre d'Études et de Recherches sur le Développement de l'extrémité sud de Bahia (CEPEDES) a demandé des informations à l'ADAB et au Conseil Régional d'Ingénierie et d'Architecture de l'état de Bahia (CREA) sur les produits utilisés.

Dans la liste fournie par le CREA concernant 2013, 2014 et 2015, apparaissent des produits du groupe chimique néonicotinoïde, dérivé de la nicotine. Le Dipel apparaît sur la liste de 2014 à raison de 52 857 000 litres. Les insecticides du groupe chimique néonicotinoïde ont aussi énormément augmenté, avec plus de 43 millions de litres. En particulier Actara, Evidence et Tiametoxam (cités par les travailleurs ruraux et les communautés – cf. *ci-dessus*). Il faut savoir que le Tiametoxam contient à la fois du néonicotinoïde et du piretroïde. En 2014, ces insecticides et le Dipel réunis ont totalisé 96 022 100 litres. En 2015, le Dipel a été réduit à 7 946 000 litres, mais la quantité des produits du groupe chimique néonicotinoïde a augmenté ; ensemble, ils ont totalisé 153 194 750 litres.

En plus de l'herbicide dont le principe actif est le glyphosate, les entreprises (Fibria, Suzano Papel e Celulose et Veracel Celulose) utilisent d'autres substances chimiques pour contrôler la végétation : des herbicides qui ont comme principe actif oxyfluorène, isoxazole, triazole, cyclohexanecarboxamide. Et des insecticides, des fourmicides et des fongicides tels que : *Bacillus Thuringiensis* (Dipel), chlorure de benzalkonium, ammonium quaternaire, néonicotinoïdes (Actara, Evidence 700, Tiametoxam) ; organophosphorés (Orthene 750 BR) ; oxychlorure de cuivre – Inorganique ; pyrazole ; sulfluramide (Mirex) et trifloxystrobine. Les principaux fabricants sont : les allemands Bayer et Basf, les états-uniens Dow, Griffin Corporation et Monsanto, le suisse Syngenta et le japonais Sumitomo Chemical.

Violations et injustices autour du poison silencieux

Au moins deux ingrédients actifs sont nécessaires dans la monoculture d'eucalyptus : un pour tuer les fourmis et un autre pour empêcher l'apparition de la végétation ou des plantes envahissantes, pour reprendre l'expression utilisée par les techniciens pour désigner les quelques espèces de plantes qui veulent à tout prix rompre l'isolement de l'eucalyptus. On peut également utiliser plus d'un composant pour chacun de ces cas, car selon les fabricants les produits finissent par devenir inefficaces dans la mesure où les plantes comme les insectes créent des résistances. Cela exige des plus grandes



doses du même produit ; de nouvelles compositions et de nouveaux mélanges sont appliqués sans répit parce qu'il existe des zones de tous âges pour fournir en permanence les usines de cellulose qui fonctionnent 24/24 h.

L'affirmation selon laquelle les dosages sont corrects et l'utilisation sûre n'est pas vraie. Il s'agit en fait de la construction d'une image positive dans le but d'occulter les nocivités des effets possibles sur la santé et sur l'environnement. Cette construction témoigne de l'agressivité d'une stratégie renforcée et soutenue par la science hégémonique, qui garantit des quantités adaptées et une faible toxicité de produits létaux. Mais les personnes et l'environnement sont empoisonnés quotidiennement, les ressources hydriques sont contaminées à des niveaux inconnus. S'ajoute à cela le manque d'eau provoqué par la consommation élevée des eucalyptus dont la croissance est rapide. L'apparition récente de la chenille défoliatrice renforce encore plus la situation de déséquilibre de l'écosystème menant à l'application aérienne d'une quantité et d'une diversité de produits chimiques toujours plus grandes.

Dans ce processus, toute cette exploitation perverse – y compris l'empoisonnement de la population et en particulier la population rurale – a pour objectif de produire de la cellulose pour fournir le Nord mondial en papiers jetables. En plus, cela se produit avec le soutien fondamental de l'État et de la science. Il se construit un monde de papier empoisonné, qui suce la vie, la sueur et le sang de la terre. Un monde qui n'est possible que grâce à des inégalités profondes, qui autorise l'expropriation violente à travers la falsification de documents, l'exploration du travail humain et, surtout, l'impunité des contrevenants.

Considérations finales

Les pressions intenses de l'agrobusiness continuent jusqu'à aujourd'hui. Elles se traduisent par exemple par des exemptions d'impôts et des subventions généreuses pour les entreprises de pesticides et pour les industries de cellulose qui ont commencé à se développer fortement dans les années 1970. Du croisement des industries de cellulose avec celles de pesticides est né plus tard l'eucalyptus transgénique. L'entreprise Suzano Papel e Celulose, à travers l'entreprise de biotechnologie Futuragene, a déjà réussi à libérer l'autorisation de plantation commerciale en 2015. Et les tests sur le terrain pour cet usage commercial à grande échelle ont déjà débuté. Cela signifie encore plus de consommation d'eau et plus d'utilisation de pesticides.

Finalement, l'histoire se répète. Depuis le coup d'état politico-juridico-médiatique pour renverser la présidente Dilma Rousseff, les droits des travailleurs ont connu un retour en arrière et l'agrobusiness cherche toujours plus à grignoter les terres traditionnelles de petits agriculteurs, d'Indiens et de descendants d'esclaves. Dans l'état de Bahia, 300 familles ont été délogées de zones de conflit avec l'entreprise Veracel Celulose. En outre, les fonctions des organismes régulateurs et de surveillance sont de plus en plus affaiblies, à l'exemple de l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire (Anvisa), chargée de l'évaluation et de la réévaluation des pesticides. Tandis que les industries de pesticides et d'eucalyptus pour la cellulose ont bénéficié du coup d'état militaire de 1964, les représentants de l'agrobusiness – intimement lié à l'industrie de pesticides – ont indiqué Blairo Maggi pour le Ministère de l'Agriculture du gouvernement actuel. Or, Maggi est nationalement connu comme le « roi du soja » et il est l'auteur du Projet de loi 6299 de 2002 : un projet de loi qui prévoit de faciliter la commercialisation, l'utilisation, le stockage et le transport de pesticides. Tout indique que l'un des fondements des coups d'état de 1964 et d'aujourd'hui est de consolider la place de ce secteur. L'histoire se répète. Mais cette fois, comme une farce dépourvue de pudeur ou d'éthique.



Les conditions matérielles exposées soulignent le besoin d'éradiquer le mode de production basé sur la plantation d'eucalyptus et les usines de cellulose, ainsi que la monoculture d'aliments qui utilise intensivement les engrais et les pesticides, pour une production agroécologique qui garantisse des territoires libres de pesticides – en somme, une alternative et une production de vie et de santé pour toutes les personnes et l'environnement.

Ivonete Gonçalves de Souza, ivonetegsouza2017@gmail.com

Titulaire d'un master en santé publique – ENSP/FIOCRUZ – auteure de la recherche *Eucalyptus et poison silencieux : expansion de la monoculture d'eucalyptus à l'extrémité sud de l'état de Bahia*, 2016

Cet article est basé sur un texte disponible en version portugaise sur le site Internet <http://racismoambiental.net.br/2017/09/04/desertos-verdes-eucalipto-e-o-veneno-silencioso/>

- (1) Dicionário da Educação do Campo, 2012, p. 86.
- (2) <http://cpdoc.fgv.br/producao/dossies/JK/artigos/Economia/PlanodeMetas>
- (3) Carson, Rachel. *Primavera Silenciosa*, 1962. 1^{er} éd., São Paulo, Editora Gaia, 2010.
- (4) Pinheiro, Sebastião, 1989, *A Máfia dos Agrotóxicos no Brasil*.
- (5) Rigotto, Raquel Maria. ROSA, Islene Ferreira. dans Caldart RS, Pereira IB, Alentejano P, Frigotto G, organizadores. *Dicionário da Educação do Campo*, Editora Expressão Popular, São Paulo, 2012.
- (6) Ibid (4)
- (7) FANZERES, Anna. (Coord). *Temas conflituosos relacionados à expansão da base florestal plantada e definição de estratégias para minimização dos conflitos identificados*, Relatório Final de Consultoria, Programa Nacional de Florestas, Secretaria de Biodiversidade e Florestas, Ministério do Meio Ambiente, Brasília, Março 2005.
- (8) Século Diário, *Agrotóxicos da Aracruz Celulose: grave problema de saúde pública* por Ubervalter Coimbra
- (9) <http://g1.globo.com/bahia/jornal-da-manha/videos/v/mariposas-invadem-a-cidade-de-prado-no-sul-do-estado/4306242/> e <http://g1.globo.com/bahia/noticia/2015/09/infestacao-de-mariposas-intriga-autoridades-de-cidade-do-sul-da-ba.html>
- (10) Departamento de Vigilância em Saúde Ambiental e Saúde do Trabalhador – DSAST – Ministério da Saúde <http://www.epsv.fiocruz.br/sites/default/files/files/DSAST.pdf>
- (11) www.abaf.org.br/download/lagarta-parda.pdf

Les plantations de SOCFIN en Afrique : des lieux de violence et de destruction



Photo: SOCFIN

En 2016, le Groupe SOCFIN, une multinationale agroalimentaire contrôlée par la famille belge Fabri (50,2 % des actions) et le groupe français Bolloré (39 % des actions), a annoncé sa prétendue politique de « gestion responsable ». (1) Cette



politique fait référence, entre autres, à des normes environnementales strictes, au respect des droits humains, à la transparence, à la certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil - Table ronde sur l'huile de palme durable) et à une bonne gestion. Mais ces mots sont creux parce qu'ils ne représentent pas des pratiques transparentes, responsables et respectueuses vis-à-vis des communautés vivant à l'intérieur et autour des zones de plantations, qui subissent au quotidien le comportement réel de l'entreprise.

Cet article s'intéresse à ce qui arrive sur le terrain dans certains des pays où SOCFIN fait la promotion des plantations d'hévéas et de palmiers à huile. Il révèle le profond fossé qui existe entre la prétendue politique de « gestion responsable » et la réalité de violence et de destruction autour de ces plantations qui vise, avec la complicité des gouvernements nationaux, à réprimer la résistance des populations.

Nigéria

La Okomu Oil Palm Company PLC est une entreprise nigériane de plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas. Okomu a été créée en 1976 sous la forme d'une entreprise publique, mais en 1990 la SOCFIN a acquis une participation dans l'entreprise et elle possède maintenant 63 % des actions. En 1998, au moins quatre villages ont été détruits de façon violente et les habitants expulsés sous la contrainte, tandis que l'entreprise prenait le contrôle de leurs maisons, de leurs biens et de leurs terres agricoles : les quatre villages sont Owieke, avec 25 maisons, Agbede avec 31 maisons, Lemon avec 15 maisons et Ijawgbini avec 7 maisons. Une enquête de l'État a accusé les villageois d'être des occupants illégaux alors que le même rapport reconnaissait qu'ils vivaient déjà sur ces terres avant que la zone ne devienne une Réserve forestière en 1912. En outre l'ordonnance de 1935 sur les forêts affirmait aussi l'existence de ces villages avant cette année-là.

En 2010, un autre village, Makilolo, devait être évacué mais les habitants ont résisté aux projets d'expulsion d'Okomu. En réponse, le village a été bouclé par les forces de sécurité, qui ont bloqué tout accès au monde extérieur à titre de mesure de coercition. L'entreprise a cherché, tout d'abord, à obtenir le soutien des autres villages à l'expulsion des habitants de Makilolo pendant plus de trois mois (du 17 novembre 2010 au 25 février 2011) et, deuxièmement, à essayer de forcer les chefs de Makilolo à signer un accord avec l'entreprise, stipulant que le village était un occupant illégal de la propriété de l'entreprise. Finalement, l'entreprise a réussi à obtenir la signature d'un accord, mais seulement par un petit groupe de personnes et pas par des membres de la Communauté de Makilolo.

L'accord stipule que « la Okomu Oil Palm Company est le propriétaire légal de toutes les terres actuellement utilisées ou occupées par les occupants de Makilolo [...] et tous les occupants de Makilolo acceptent qu'ils ne sont pas les propriétaires légaux des terres et ne disposent d'aucun titre sur les terres [...]. Nonobstant le fait que la Okomu Oil Palm Company est le propriétaire légal et détient tous les droits et titres, selon la Loi nigériane, elle permettra aux occupants de Makilolo de rester et de vaquer à leurs tâches quotidiennes sur les terres définies ici. » Cependant, l'entreprise n'a laissé que 50 acres (environ 20 hectares) en « don » à la communauté et, en outre, elle a imposé des restrictions sur leur utilisation, comme le droit de pratiquer des cultures alimentaires. De plus, la rivière dont dépendait le village pour son alimentation en eau a été contaminée par des produits agrototoxiques liés à la plantation de palmiers à huile.

(2)



En 2015, sous l'autorité de l'ancien gouverneur Adams Oshiomhole, le gouvernement de l'État d'Edo a ordonné l'annulation de ces accords en se basant sur les transactions foncières douteuses impliquant l'entreprise. La décision a été publiée dans le Journal officiel de l'État d'Edo le 5 novembre 2015. Le décret d'annulation portait sur environ 13 750 hectares qui s'étendent des Réserves forestières d'Okomu jusqu'à la Réserve forestière d'Owan et couvrent les zones de gouvernement local d'Ovia Nord-Est, d'Uhunmwode et d'Owan.

Mais, jusqu'à maintenant, Okomu n'a pas tenu compte du décret d'annulation du gouvernement de l'État d'Edo. Au contraire, l'entreprise a militarisé les zones des communautés et, sous protection militaire, s'est lancée dans d'incessants travaux au bulldozer dans la forêt pour permettre l'agrandissement de leurs plantations de palmiers à huile. De ce fait, plus de 20 000 paysans et membres de communautés dépendantes de la forêt ont été déplacés. Le village d'Okomu, Agbede, le camp Ik, Makilolo, Lemo, Oweike, Avbiosi, Sobe, Uhiere, Owan, Ugbebezi, Oke-Ora, Ekpan, Oke, Atorumu, Ogbetu, Umokpe, Orhua, Ozalla, Sabo, Odiguetue, Agudezi, Uhunmora, Uzeba et Odighi sont quelques-unes des communautés directement impactées. (3)

Le 21 juin 2017, malgré plusieurs tentatives d'intimidation par les forces de sécurité, des communautés impactées par les plantations de palmiers à huile, des paysans, des femmes et des groupes de la société civile comme ERA/Les Amis de la Terre Nigéria, ont organisé une manifestation massive contre la complicité de l'actuel gouverneur de l'État d'Edo, G. Obaseki, avec les activités d'Okomu.

Sierra Leone

La SOCFIN est arrivée au Sierra Leone en 2011, en promettant des emplois et des bourses aux populations de la Chefferie de Malen dans le district de Pujehun, dans la Province du Sud. Au lieu de cela, elle a imposé des paiements aux propriétaires fonciers et a pris le contrôle des terres dont dépendent les populations locales. En guise de compensation agricole pour les plantations de palmiers à huile (palmiers à huile et terres) perdues par les communautés, la SOCFIN a payé un montant de 200 USD par acre (environ un demi-hectare) pour une durée de 50 ans. La SOCFIN paye également un loyer annuel de 5 USD par acre, dont 50 % va aux propriétaires fonciers et le reste aux autorités locales et au gouvernement central. Ces sommes sont absolument ridicules si l'on tient compte du fait que les familles pouvaient gagner plus de 200 USD par acre et par an en travaillant sur leurs terres. Les quelques membres des communautés qui ont pu obtenir des emplois dans l'entreprise sont très peu payés.

La SOCFIN voulait déménager certaines communautés, mais les populations ont résisté. En 2011, la MALOA (Malen Land Owners and Users Organisation) a été créée après l'arrestation de 40 propriétaires fonciers par la police locale pendant une manifestation contre les activités de la SOCFIN. Depuis lors, les membres de la MALOA ont eu à subir des intimidations constantes, y compris des arrestations. Au moins cinq affaires pénales ont été intentées contre des dirigeants et des membres de la MALOA, dont six dirigeants en 2013 et onze membres en 2015. Dans toutes les affaires, les membres de la MALOA ont été détenus pendant plusieurs jours, et parfois pendant des semaines, sans jugement. Le 4 février 2016, les six dirigeants de la MALOA ont été condamnés et ont reçu une amende d'environ 35 000 USD. Cette amende sévère a été payée grâce à une collecte de fonds internationale. En juillet 2017, les onze membres de la MALOA ont reçu une amende de 27 dollars chacun.



En 2015, la MALOA a enregistré l'adhésion d'environ deux mille habitants de la région, mais la procédure d'enregistrement a été suspendue quand sept membres de l'organisation, notamment des membres en charge de la procédure, ont été arrêtés en septembre 2015 pour avoir « inscrit les noms de personnes » sans en informer les autorités locales. En mars 2017, le Chef du cabinet du Bureau du Président a contacté la MALOA en déclarant qu'il avait pour mandat du Président d'initier un dialogue entre la SOCFIN et les communautés, mais certains des médiateurs et des personnes contact qu'il proposait sont connues pour avoir critiqué la MALOA et d'autres organisations qui s'opposent à la SOCFIN, ce qui était inacceptable pour la MALOA. Depuis lors, le Chef de cabinet a organisé deux réunions avec des représentants de la MALOA, mais la volonté politique nécessaire pour faire avancer le dialogue semble absente, et aucun dialogue n'a encore pu être engagé.

Les femmes membres de la MALOA se plaignent du fait que les conditions de travail dans les plantations de la SOCFIN sont mauvaises, particulièrement pour elles. Une travailleuse, mère de plusieurs enfants, a déclaré qu'elle devait quitter son domicile à 4 h 30 du matin pour aller au travail, tandis que ses enfants ne reçoivent pas une alimentation suffisante. Elle se plaint du fait qu'avant l'arrivée de la SOCFIN, elle pouvait nourrir ses enfants avec ce qu'elle produisait sur son terrain, et avec ces revenus elle pouvait payer les frais de scolarité. Maintenant, la paye qu'elle reçoit pour son travail dans les plantations de la SOCFIN est insuffisante pour payer les frais de scolarité. Par ailleurs, son absence de la maison et donc le peu de temps qu'elle peut consacrer à ses enfants ont conduit à d'autres problèmes. Les femmes subissent aussi des violences, des mauvais traitements et des arrestations. Une femme enceinte a été arrêtée pour le vol présumé de noix de palmiers appartenant à l'entreprise.

Les membres de la MALOA ont organisé des sit-ins et exigé une révision de l'accord de concession, ainsi qu'une enquête indépendante sur leurs réclamations, et la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport sur l'enquête approuvée par l'Agence de l'Environnement sur la contamination de la rivière Malen par des produits chimiques utilisés par la SOCFIN. Ils demandent également la restitution d'une partie des terres agricoles et une véritable indemnisation pour leurs terres et leurs cultures, ce qui se traduirait par une légère amélioration de leur situation actuelle. Cependant, ils savent que, sans leurs terres, la situation ne sera plus jamais la même et qu'ils vont donc devoir poursuivre la lutte jusqu'à ce qu'ils aient récupéré leurs terres.

Liberia

La SOCFIN exerce ses activités au Liberia depuis 1983. Par le biais de ses deux filiales, la Liberian Agricultural Company (LAC) et la Salala Rubber Corporation (SRC), elle a réussi à obtenir l'accès, grâce à des concessions, à près de 130 000 hectares dont plus de 18 000 sont consacrés aux plantations d'hévéas (4).

L'entreprise a acculé les communautés dans une situation d'extrême pauvreté. En mai 2006, la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL) a publié un rapport qui décrit la situation désastreuse des droits humains sur la plantation : enfants au travail de moins de 14 ans, utilisation massive de la sous-traitance, utilisation de produits carcinogènes, répression des syndicats, licenciements arbitraires, maintien de l'ordre grâce à des milices privées et expulsion de paysans qui s'opposaient à l'expansion de la zone de plantations.

Le témoignage d'une femme d'une communauté affectée par les plantations d'hévéas de Salala montre la situation tragique à laquelle ils sont confrontés : « J'ai grandi dans une ville qui nous a été donnée par nos ancêtres. Nous avons l'habitude d'être libres



de nos mouvements dans nos communautés. Nous avons en abondance des terres qui étaient utilisées pour les activités agricoles, des forêts pour la chasse et la collecte de plantes médicinales et des rivières pour la pêche. Alors que nous étions dans notre ville par une journée ensoleillée de 2010, nous avons vu un groupe d'hommes avec des machettes, des haches et d'autres outils de travail, qui marchaient en direction de notre ville. Quand ils sont arrivés, nous leur avons demandé pourquoi ils étaient là. Ils ont répondu que la terre que nous occupions avait été achetée il y a longtemps au gouvernement, par l'entreprise d'hévéas de Salala. Nous leur avons dit que cette réponse nous paraissait étrange parce que c'est la terre où nous sommes nés, où nous avons grandi et où nous avons eu des enfants. Comment pourrait-elle appartenir à cette entreprise ? Ils nous ont dit que notre ville allait être rasée le lendemain parce que l'entreprise était prête à commencer ses activités.

La nuit qui a suivi leur visite, ils sont venus avec la police et des machines jaunes pendant que nous dormions. Les machines jaunes ont commencé à abattre les arbres (hévéas, caféiers, cacaoyers, plantains, orangers, etc.) qui entouraient la ville, en détruisant nos sources d'eau. C'est le bruit des machines qui a réveillé les habitants de la ville. Les habitants de la ville ont commencé à crier et sont partis sans emmener rien de ce qui leur appartenait. Chacun est parti de son côté pour trouver un autre endroit pour recommencer une vie si bien que la communauté n'est plus ensemble et nous n'avons plus de terres. Certains enfants n'avaient qu'un mois et nous avons dû marcher deux ou trois heures pour atteindre la ville voisine. Pendant notre long voyage, nous n'avions rien à manger et pas d'eau à boire. Nous avons beaucoup souffert, avec nos jambes et nos pieds enflés. Nous sommes arrivés à la ville voisine sans savoir du tout où nous pourrions dormir pour la nuit. Nous avons dormi sur le sol d'une vieille cuisine abandonnée pendant de nombreux mois. D'autres villes autour des activités de l'entreprise ont connu des expériences similaires, voire pires.

La SOCFIN a détruit toutes les fermes sur lesquelles nous avons travaillé, détruit l'endroit où mes parents étaient enterrés, détruit nos arbres fruitiers, nos sites culturels et sacrés, nos écoles traditionnelles pour les filles et les garçons. L'entreprise a aussi détruit le lieu pour soigner les morsures de serpents et endommagé le site sacré où les femmes viennent accoucher.

Nous sommes maintenant devenus des mendiants à cause des des dégâts qu'ils ont entraînés dans nos vies. Nous louons à des propriétaires fonciers dans notre nouvelle ville une petite parcelle de terrain que nous utilisons pour des cultures de subsistance. Les produits chimiques utilisés dans les plantations d'hévéas ont aussi pollué la rivière utilisée par les habitants de la nouvelle ville. Notre point de ravitaillement en eau est un marais. Nous creusons des trous le matin, et de l'eau arrive. L'eau de ce trou dans le marais n'est pas propre mais nous devons l'utiliser pour boire et pour les autres activités liées à l'eau. Nous ne voulons pas mourir de l'eau polluée par les produits chimiques.

Nous, les femmes, nos enfants qui sont suffisamment âgés et les hommes, n'avons plus de travail. Les enfants doivent rester à la maison et ne vont pas à l'école parce qu'il n'y a pas d'école dans la communauté. Il n'y a pas d'établissements de santé, et nous avons donc beaucoup de décès provoqués par des maladies ordinaires, sans même parler du décès de femmes enceintes et de leurs bébés à naître. J'ai une famille de cinq personnes, dont mon père aveugle. Je fais actuellement des travaux de manœuvre, par exemple ratisser, désherber, sarcler, planter le riz, etc. Je travaille d'une ferme à une autre en faisant n'importe quel travail qu'on me donne à faire et je reçois un dollar pour travailler toute la journée, qui sert à acheter à manger aux cinq



membres de ma famille. Je ne peux rien faire d'autre qui m'aide à améliorer mes conditions de vie. »

(L'anonymat de cette femme a été préservé pour des raisons de sécurité)

Cameroun

Au Cameroun, le gouvernement a créé la SOCAPALM en 1968, une entreprise nationale de palmiers à huile qui a été privatisée en 2000 et vendue au Groupe SOCFIN. En 2005, l'État a préservé 20 000 hectares de terres pour les communautés mais n'a pas informé les communautés concernées du contrat d'achat de la SOCFIN. Ce n'est qu'en 2008 que les membres des communautés ont découvert que, malgré la privatisation, les droits des communautés étaient garantis dans le contrat entre la SOCFIN et l'État du Cameroun. Néanmoins, l'entreprise a continué à favoriser l'expansion des plantations de palmiers à huile sur les terres qui appartiennent aux communautés, sans payer ni loyer ni indemnisation pour cela.

En 2010, les habitants des communautés vivant à l'intérieur des zones de plantations de la SOCFIN ont créé « la Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun » (SYNAPARCAM), une organisation qui réunit les membres de six plantations différentes et vise à défendre leurs droits. Mais ce n'est qu'en 2014 que le gouvernement a reconnu leur organisation.

La SYNAPARCAM, avec des organisations dans d'autres pays, comme la MALOA au Sierra Leone et d'autres, ont créé une alliance des populations affectées par la SOCFIN. En 2013, ils ont organisé une action dans 4 pays pour protester contre la SOCFIN et réclamer leurs droits. Cela s'est traduit par une réunion en France en octobre 2014 avec Vincent Bolloré, le propriétaire français de la SOCFIN. Mais V. Bolloré n'a pas assumé sa responsabilité dans les problèmes et les différentes violations des droits dont la SOCFIN est à l'origine. Il a au contraire suggéré que les populations résolvent leurs problèmes avec les filiales nationales de son entreprise dans chaque pays, comme la SOCAPALM au Cameroun. Sans surprise, le dialogue n'avance pas beaucoup.

Plusieurs ONG ont porté plainte contre la SOCFIN au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2010, accusant l'entreprise d'avoir un impact négatif sur les moyens d'existence traditionnels des populations et les travailleurs des plantations. (5) Par exemple, à partir d'une analyse d'échantillons d'eau, la plainte a mis en avant une contamination de l'eau par des produits agrottoxiques. L'OCDE a considéré que les accusations étaient recevables et un plan d'action a été élaboré. Mais l'entreprise n'a pas réellement fait d'efforts pour le mettre en œuvre et, selon la SYNAPARCAM, de nombreux problèmes persistent et les impacts se poursuivent.

La lutte des communautés entourées par les plantations de la SOCAPALM se poursuit donc avec, entre autres tactiques, des manifestations, des blocages de routes, la diffusion d'informations aux niveaux national et international. À court terme, la SYNAPARCAM demande pour les communautés un accès à un espace vital de 250 hectares de terres autour des communautés.

Commentaires de conclusion

Si la SOCFIN élabore des politiques et des programmes axés sur la responsabilité, les pratiques sur le terrain, telles que celles décrites ici, sont complètement opposées. Les



populations sont confrontées quotidiennement à la dure réalité de la destruction des terres, des moyens d'existence et de la culture des communautés et à de graves violences dans beaucoup des zones de plantations de l'entreprise. Sur le terrain il semble que ce soit la politique qui prévaut. Une fois de plus est mise en évidence la façon dont les prétendues politiques et programmes axés sur la « responsabilité » sont des discours vides de sens. Cela restera aussi des discours vides tant que c'est l'impunité qui triomphe.

Mais les communautés ne s'avouent pas vaincues. Au contraire, elles continuent de résister à toutes les injustices, et elles le font de manière de plus en plus organisée. Elles méritent tout notre soutien et notre solidarité radicale !

- (1) <http://www.socfin.com/en/sustainable-development>
- (2) <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/nigeria-lokomu-oil-palm-destruction-de-communautes-pour-l'expansion-du-palmier-a-huile/>
- (3) <http://erafoen.org/index.php/2017/03/07/field-report-okomu-oil-palm-plc-clears-forest-farmlands-for-industrial-agro-business-in-edo-state/>
- (4) <https://secured-static.greenpeace.org/france/PageFiles/266171/Brief%20Liberia-Cameroun%20version%20finale.pdf>
- (5) https://www.oecdwatch.org/cases-fr/Case_200

L'invasion verte : la promotion des plantations en Inde



Photo: Swarup Saha

Des forêts ? Ou des plantations ?

Selon les données présentées par le FSI (Forest Survey of India) dans son rapport bisannuel sur l'état des forêts (State of Forest Reports - SFR), la couverture forestière en Inde a enregistré une augmentation constante au cours des dernières années. Par exemple, le SFR publié en 2015 mentionne une augmentation nette dans le domaine des forêts très denses. Comment peut-on expliquer ces données, étant donné l'ampleur apparente de la déforestation, notamment l'exploitation forestière illégale à grande échelle ainsi que la conversion des forêts à d'autres utilisations qui aboutissent à une destruction de la forêt ? Le FSI l'interprète essentiellement comme le résultat des activités de plantation entreprises par les services forestiers d'État. Toutefois, le même SFR indique que les « forêts artificielles » ne représentent que 5,31 % de la superficie forestière totale tandis que les « forêts naturelles » occupent 80 % de cette superficie.

Nous sommes ici confrontés à une énigme, voire à plusieurs. Dans quelle mesure la couverture forestière en Inde est-elle constituée de plantations, ou, comme les appelle



le FSI, de forêts « artificielles » ? Si les forêts naturelles sont si abondantes, comment peut-on expliquer l'expansion des plantations dont la superficie aurait grimpé, selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015 de la FAO, à plus 12 millions d'hectares en 2015 au lieu d'un peu moins de 6 millions d'hectares en 1990 ? Selon une autre estimation officielle de 2009, la superficie occupée par les plantations en Inde représentait 32,57 millions d'hectares, soit « 17 % de l'ensemble des plantations forestières dans le monde ». (1) Une autre étude encore, de 2014, indique que 1 à 1,5 million d'hectares ont été reboisés chaque année depuis 1980. (2)

Une question se pose : pourquoi le FSI ne fait-il pas une mise à jour systématique et raisonnablement précise des données sur les plantations ? Et aussi, pourquoi inclure régulièrement les plantations dans les chiffres de la couverture forestière ? Soulevant des questions similaires, plusieurs études ont relevé ces dernières années que l'Inde assiste actuellement à une grave déforestation et dégradation des forêts, même si le FSI affirme le contraire. (3) Il a été observé que, si l'on ne sait pas très bien quelle proportion de superficie forestière totale décomptée comme forêt dans le cadre du SFR est constituée de « plantations forestières », on ne sait pas non plus si des forêts naturelles ou secondaires sont converties en plantations sans que cette conversion soit rendue statistiquement visible (4). Par ailleurs les « forêts indigènes » d'Inde connaissent une diminution constante. (5)

Il est clair que les organismes officiels indiens utilisent indifféremment les termes « forêt » et « plantations ». Toutes les plantations d'arbres, sur des terres d'une superficie supérieure à un hectare, et avec une densité de canopée supérieure à 10 %, sont traitées comme des forêts. Peter Smetacek, un écologiste basé dans l'Uttarakhand, dans le nord de l'Inde, pense que l'on peut retrouver l'origine de cette confusion conceptuelle dans les origines germaniques de la foresterie indienne. (6) On sait que c'est Dietrich Brandis, un forestier allemand, qui a introduit les pratiques de la foresterie commerciale en Inde. P. Smataeck observe qu'en allemand une « *Forst* » est une plantation d'arbres présentant une valeur commerciale importante tandis qu'une « forêt naturelle » est appelée « *Wald* ». Il remarque également que, comme Brandis n'a pas établi de différence officielle entre une *Forst* et une *Wald*, les offices des forêts en Inde ont depuis continué à « planter » des forêts sans s'arrêter pour réfléchir au fait que l'on ne peut créer qu'une « *Forst* » par plantation, pas une « *Wald* ». Les forêts naturelles ne peuvent être plantées.

Puyravaud, J.P. *et al.* font l'hypothèse qu'en Inde des forêts ont progressivement été remplacées par des plantations au fil des ans. (7) En comparant les données de la FAO et du FSI, ils arrivent à la conclusion que si la couverture forestière totale est passée de 660 337 km² en 1995 à 690 250 km² en 2005 (FSI), les plantations se sont passées de 146 200 km² à 300 280 km² au cours de la même période (FAO). Les auteurs soulignent que, par conséquent, les forêts ont diminué de 514 137 km² en 1995 à 389 970 km² en 2005, ce qui se traduit par une perte moyenne de 2,42 % par an. Quels types d'arbres trouve-t-on dans les « forêts plantées » ? Les espèces les plus fréquentes dans les plantations sont l'eucalyptus, le peuplier, l'acacia, le chêne d'Australie, l'hévéa, le teck et le pin. (8) Selon la FAO, près de 45 % des « plantations forestières » indiennes sont constituées d'espèces à croissance rapide et à courte rotation. (9) En particulier, les forêts, les zones rurales et les terres agricoles en Inde ont été remplies de différentes espèces d'eucalyptus, au prix de coûts sociaux et écologiques considérables.

« Foresterie sociale » et eucalyptus



La colonisation de l'Inde par l'eucalyptus est étroitement liée au projet très médiatisé de foresterie sociale qui a été soutenu par la Banque mondiale. Il a été observé que le soi-disant projet de « foresterie sociale » était, à ses débuts, en grande partie un produit de l'aide au développement. (10) Cet ambitieux projet a conduit à des opérations de reboisement à grande échelle, principalement dans les années 1970 et 1980, quand les plantations ont été mises en place à un rythme de 1,4 million d'hectares par an. (11) Dans les États de l'Uttar Pradesh, du Karnataka et du Bengale occidental en particulier, les eucalyptus se sont répandus comme une traînée de poudre, suscitant et conduisant non seulement à un débat environnemental extrêmement vif, mais aussi à un mécontentement social et à une résistance active. D'après certaines informations, les plantations d'eucalyptus ont drainé d'énormes volumes d'eau dans les sites des plantations et à leur voisinage en aval, et ont totalement absorbé les nutriments du sol, si bien que les autres végétaux ne pouvaient plus pousser. Elles ont également rejeté des substances toxiques dans le sol, empêchant ainsi la croissance des espèces indigènes. (12) Dans le Karnataka, les plantations auraient abouti à des situations comparables à de graves sécheresses et auraient obligé le gouvernement à interdire la culture de toutes les espèces d'eucalyptus. (13)

Bien que les plantations d'eucalyptus soient habituellement des cultures à courte rotation et connues pour faire rentrer rapidement de l'argent, seule l'élite rurale en retire le plus souvent des bénéfices. Même dans le cas de projets comme la foresterie sociale, ce sont les propriétaires terriens et les castes supérieures de la population qui ont bénéficié des plantations. (14) Par ailleurs, les communautés ont ouvertement manifesté leur inquiétude par rapport au détournement de terres fertiles servant à la production de l'alimentation et de pâturages au profit de plantations d'eucalyptus. Pendant les années 1980, les superficies cultivées en ragi, l'aliment de base traditionnel, ont diminué de façon importante au Karnataka. Dans le district de Kolar, par exemple, entre 1977 et 1981, la culture du ragi a chuté de 142 000 à 48 000 hectares, ce qui a entraîné une réduction du marché de 175 000 à seulement 15 000 tonnes et à une augmentation de son prix sur le marché de 200 %. (15)

Un riche héritage de résistance

Les programmes de plantation gérés par l'État ont provoqué une intense résistance de la part des communautés forestières et des paysans. Les populations qui dépendaient traditionnellement des forêts pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance ont résisté à la conversion des forêts en plantations en monoculture d'espèces exotiques/introduites comme l'eucalyptus et le teck. Les paysans se sont en particulier opposés aux plantations d'eucalyptus parce que ces dernières ont souvent entraîné une désertification massive des territoires agricoles et ont empiété sur les terres collectives des villages ainsi que sur de bonnes terres cultivables. De grands mouvements contre les plantations se sont propagés dans toute l'Inde dans les années 1960, 1970 et 1980. Le mouvement Chipko, maintenant célèbre, a commencé dans la région himalayenne du Garhwal sous la forme d'une manifestation des populations contre la coupe à blanc, à des fins commerciales, de forêts de collines. (16) Le mouvement « Jangal Katai » (« Couper les forêts ») dans les régions tribales (aujourd'hui le Jharkhand) de l'ancien Bihar est apparu en réaction aux tentatives de l'office des forêts de mettre en place des monocultures de teck commercialement très rentables dans des forêts naturelles de sals. (17) Des paysans du Karnataka se sont opposés à un projet de plantations d'eucalyptus sur les terres collectives du village conduit par un office des forêts soutenu par une société privée. (18) Et les *adivasis* (population autochtone) de Bastar dans un village « non divisé » du Madhya Pradesh



ont opposé une ferme résistance à une plantation de pins bleus exotiques financée par la Banque mondiale. (19)

Plus de plantations, plus d'attaques des droits des communautés

Le gouvernement indien, dont la détermination n'a pas été entamée par l'héritage de résistance populaire contre les plantations, continue de promouvoir de vastes programmes de plantation. Tandis que son programme phare, la Mission pour une Inde verte (Green India Mission - GIM) a pour objectif de mettre en place 5 millions d'hectares de nouvelles plantations d'ici 2014, le gouvernement promet de dépenser plus de 15 milliards USD dans les années qui viennent pour des opérations de « reboisement ». La majeure partie de l'argent viendrait du Fonds de reboisement compensatoire, connu auparavant sous le nom de CAMPA (Autorité de gestion et de planification du reboisement compensatoire), après l'adoption d'une nouvelle législation, appelée Compensatory Afforestation Fund Act, en 2016 (Voir [article dans le Bulletin WRM 217](#), août 2015). Un autre dispositif contesté visant à louer 40 % des « forêts dégradées » identifiées à des entreprises privées pour cultiver des plantations, est en préparation.

Comme les services gouvernementaux responsables de la réalisation des programmes de reboisement ne précisent pas d'où viendraient les immenses surfaces de terres nécessaires à de nouvelles plantations, il y a tout lieu de suspecter que ces dernières seraient prises sur des terres communautaires, cultivables ou utilisées en pâturages. Par ailleurs, au nom de la restauration des forêts dégradées et du développement du reboisement compensatoire, les droits des communautés sur les forêts collectives seraient violés. Des incidents sporadiques d'accaparement de terres pour des plantations ont déjà été signalés dans l'Odisha, le Chattisgarh, le Telengana et l'Andhra Pradesh. Dans le village de Pidkia, dans le district de Kandhamal, en Odisha, par exemple, des terres ont été clôturées alors que le titre foncier correspondant avait été accordé aux communautés locales en application du Forest Rights Act. (20) Dans d'autres régions, des terres de *podu* (culture itinérante) ont été occupées et des forêts ont été abattues. (21) Dans le Chattisgarh, des terres agricoles villageoises ont été remplies de plantations d'eucalyptus et de teck. (22) Dans le Telengana et l'Andhra Pradesh, des terres collectives villageoises, des terres *podu* et des zones agricoles ont été clôturées pour mettre en place des plantations qui sont censées compenser la perte de terrains forestiers entraînée par le projet controversé du barrage de Polavaram (23). Au-delà des programmes de plantations gérés par l'État, de grands acteurs privés comme ITC (Indian Tobacco Company) et JK Paper Limited (24) se sont virtuellement appropriés des centaines de milliers d'hectares de terres agricoles dans l'Andhra Pradesh, le Telengana, l'Odisha et le Chattisgarh pour cultiver principalement des plantations d'eucalyptus (25).

L'accès des communautés et leur contrôle sur les forêts sont affaiblis de nombreuses manières. Bien que la nouvelle loi sur le fonds de reboisement (Compensatory Afforestation Fund Act) ne soit pas encore entrée en vigueur et que ses règles n'aient pas encore été établies, de l'argent de ce fonds et de la Mission pour une Inde verte vient alimenter les services forestiers d'État. En violation du mandat de la Mission pour l'Inde verte, ses fonds sont versés aux Comités mixtes de gestion forestière mis en place par l'office des forêts, et non pas à des institutions communautaires comme *Gram Sabha* (26).

Avec la multiplication des attaques à l'encontre des communautés, de leurs forêts et de leurs terres villageoises collectives, on peut s'attendre à ce que la résistance s'intensifie de la même manière. Comme autrefois, les *adivasis* et les autres



populations pauvres et sans terre en Inde ne permettront pas à cette nouvelle invasion verte de s'enraciner.

Soumitra Ghosh, qui travaille parmi les communautés forestières au nord du Bengale en Inde, peut être contacté à l'adresse [soumitrag\[at\]gmail.com](mailto:soumitrag[at]gmail.com)

- (1) The Ministry of Environment and Forests, Government of India (2009), *India Forestry Outlook Study*, FAO, Bangkok
- (2) Ravindranath, N.H et al (2014) : Forest area estimation and reporting : implications for conservation, management and REDD+, *Current Science*: 106(9)
- (3) Ravindranath, N.H et al, *ibid*. Voir également Ravindranath, N.H et al (2012) : Deforestation and forest degradation in India – implications for REDD+, *Current Science*, 2012, 102, Puyravaud, J. P et al (2010) : Cryptic destruction of India's native forests, *Conservation Letters*, 3: 390–394, Gilbert, N (2012) : India's forest area in doubt, *Nature*, 2012, 489,14–15.
- (4) Ravindranath, N.H et al(2014), *ibid*.
- (5) Puyravaud, J. P et al, *ibid*.
- (6) Smetacek, P (2017) : *Missing the woods for the trees* : How India's forests have been lost in translation – in plantations, *Scroll.in*, 25 août 2017. <https://scroll.in/article/807903/missing-the-woods-for-the-trees-how-indias-forests-have-been-lost-in-translation-in-plantations>, dernier accès le 25 août 2017.
- (7) Puyravaud, J. P et al, *ibid*.
- (8) The Ministry of Environment and Forests, *ibid*, Puyravaud *ibid*
- (9) FAO. (2001), *Global forest resource assessment 2000. Main report*, cité dans Puyravaud *ibid*.
- (10) Sargent, C, (1998) : Natural Forest or Plantation ? In Sargent, C, et Bass, S, (1998) : *Plantation Politics*. Earthscan, Londres, cité dans Jo Lawbuary (2004) : Eucalyptus Planting in « Social Forestry » in India : Boon or Curse ? <http://www.ganesh.co.uk/Articles/Eucalyptus.htm>, dernier accès le 25 août 2017
- (11) Lawbuary, *ibid*.
- (12) Shiva, V, Bandyopadhyay, J, (1985) : *Ecological Audit of Eucalyptus Cultivation*. The English Book Depot, Dehradun
- (13) *Bangalore Mirror*, 17 mai 2017 : Karnataka Govt. bans planting Eucalyptus, <http://bangaloremirror.indiatimes.com/bangalore/others/chronology-of-a-eucalypto/articleshow/58703790.cms?>, dernier accès le 25 août 2017. Voir également, Joshi, M et K. Palanisami(2011), Impact of Eucalyptus Plantations on Ground Water Availability in South Karnataka, ICID 21st International Congress on Irrigation and Drainage, 15-23 octobre 2011, Téhéran, Iran
- (14) Saxena, NC, (1992) : Adoption of a Long-Gestation Crop : Eucalyptus Growers in North-West India. *Journal of Agricultural Economics*, Vol. 43, N° 2, pp 257-267. et Nesmith, C, (1991) : Gender, Trees, and Fuel : Social Forestry in West Bengal. *Human Organisation*, Vol. 50, N° 4, pp 337-348, cté dans Lawbuary, *ibid*.
- (15) Lawbuary, *ibid*.
- (16) Guha, R(1989) : *The Unquiet Woods*, Oxford, Delhi
- (17) Damodaran, V (2005) : Indigenous forests : Rights, Discourses and Resistance in Chotanagpur 1860-2002, *Cederlof, G & Sivaramskrishnan, K(Eds) : Ecological Nationalisms*, Permanent Black, Delhi.
- (18) Ramchandra Guha et Martinez Alier, J (1998) : *Varieties of Environmentalism*, Oxford, Delhi
- (19) Saxena, N C (1994) : Forest, People and Profit: net equations for sustainability, Planning Commission of India
- (20) Madan, G (2017) : How Tree Plantations Are Violating Citizens' Land Rights in an Odisha Village, *The Wire*, 20 juillet 2017, <https://thewire.in/159763/tree-plantations-violating-citizen-rights-in-odisha>, dernier accès le 25 août 2017
- (21) Madan, *ibid* et Nandi, J(2016) : How Odisha is cutting old forests for new, <http://timesofindia.indiatimes.com/home/sunday-times/How-Odisha-is-cutting-old-forests-for-new/articleshow/54633844.cms>
- (22) Entretien avec des représentants communautaires, Chattisgarh.
- (23) Ghosh, S. (2017) : « Compensating » loss of forests or disguised forest offsets ? A study of Compensatory Afforestation in India. À paraître.
- (24) Voir http://www.itcpspd.com/Development_of_our_Plantations.aspx#, dernier accès le 25 août 2017 ; et http://www.jkpaper.com/index.php?option=com_content&view=article&id=32&Itemid=33, dernier accès le 25 août 2017
- (25) Voir les lettres du Ministère de l'environnement, des forêts et des changements climatiques du Gouvernement indien aux services forestiers des États du Chattisgarh et de l'Odisha : F. NO. 9-11/2014/GIM-CHH, Govt. Of India, Ministry of Environment, Forest and Climate Change, Green India Mission, daté du 02.08.16 -- également, F. NO. 9-11/2014/GIM-AP, daté du 12.07.2016, F. NO. 9-11/2014/GIM-ODISHA, daté du 02.08.2016
- (26) Le *Gram Sabha* est l'assemblée ouverte de tous les résidents adultes dans un « *gram* », c'est-à-dire un village. C'est un organisme indépendant et il peut exister dans toutes les zones forestières occupées par des habitants traditionnels des forêts, indépendamment du fait que ces peuplements forestiers soient ou non officiellement reconnus comme des villages.



Les plantations industrielles de teck en Équateur dévastent les sols fertiles et les sources d'eau



Photo: Acción Ecológica

Le teck est un arbre originaire du sud-est asiatique qui joua un rôle important au moment de la colonisation de la région. Les exploitants forestiers britanniques emportèrent la plupart du bois de teck du nord de la Thaïlande pendant les 19^e et 20^e siècles. Leur exploitation de ce bois fut également violente en Birmanie, et l'État birman continua sur la même voie à l'époque postcoloniale. (1) Dans ce pays, le bois de teck était au centre d'un système colonial d'emploi pour des activités d'agrosylviculture et de plantation qui fut appliqué pendant la deuxième moitié du 19^e siècle et dénommé *taungya*. Ce système permettait aux Karen et à d'autres peuples indigènes de faire des cultures parmi les jeunes tecks qui avaient été plantés dans les terres défrichées, à condition qu'ils entretiennent les arbres et qu'ils quittent ces terres au bout de quelques années. Le *taungya* s'étendit ensuite à d'autres pays. En Indonésie, où le teck n'est pas indigène, les plantations furent établies il y a plus de 200 ans. (2) Le bois de cet arbre est très demandé pour la fabrication de mobilier de plein air et de bateaux luxueux, à cause de sa résistance naturelle aux agressions climatiques.

En Thaïlande, la politique actuelle concernant le teck est complexe et corrompue. Depuis l'interdiction de la coupe de cet arbre en 1989, l'approvisionnement des scieries du pays est censé provenir de la confiscation de bois illégal et de la coupe dans les endroits prévus pour les retenues des barrages hydroélectriques. Mais en fait, ce bois est mélangé à des importations illicites de la région du fleuve Salween en Birmanie et de plantations gérées par l'entreprise paraétatique Organisation de l'Industrie forestière ou par d'autres entreprises provinciales. Le conseil de gestion forestière FSC (*Forest Stewardship Council*) encourage ce type de pillage et de corruption dans l'industrie du bois de teck par le biais de ses programmes de certification du teck thaïlandais.

La surexploitation de ces forêts indigènes qui n'existent qu'en Inde, au Laos, au Myanmar et en Thaïlande, et la hausse de la demande mondiale de bois de teck ont fait chercher d'autres pays pour faire des plantations industrielles de cette essence. À l'heure actuelle, on plante des tecks dans 36 pays tropicaux et la superficie plantée est en augmentation au Bénin, au Ghana, au Nigeria et en Tanzanie en Afrique ; au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Nicaragua et au Panama en Amérique centrale ; en Équateur et au Brésil en Amérique du Sud, et en Inde, en Indonésie, au Myanmar et au Laos en Asie. (3) Quant aux pays acheteurs de teck, les principaux sont la Chine (42 %), l'Inde (37 %), le Japon (5 %) et la France (4 %). (4)



L'expansion des plantations de teck en Équateur

L'Équateur figure parmi les dix pays les plus riches en biodiversité du monde ; c'est aussi l'un des pays d'Amérique latine où le taux de déboisement est le plus élevé par rapport à l'étendue de son territoire. D'après le ministère de l'Environnement, la cause principale de ce déboisement serait l'expansion de la frontière agricole. Or, des études récentes indiquent que les cultures des petits exploitants (qui sont ceux qui nourrissent le pays) n'ont pas augmenté, alors que la culture industrielle de palmiers africains, de canne à sucre, d'eucalyptus, de pins et de tecks s'est développée rapidement ; c'est donc cette culture industrielle qui a provoqué la disparition des forêts que nous venons de mentionner. En 2014, l'Équateur a exporté 190 000 mètres cubes de bois de teck, ce qui représente des dégâts écologiques considérables. Le gouvernement équatorien est le responsable de la promotion et de l'expansion de cette industrie dans le pays, au détriment de la diversité agrobiologique et des écosystèmes indigènes, comme la forêt sèche des provinces de Guayas et Manabí.

Les plantations de teck équatoriennes ne sont pas destinées à la consommation intérieure. Tout le bois de teck est exporté. Les exportations vers l'Inde représentent 95 % de la production du pays, c'est-à-dire entre 150 000 et 160 000 tonnes par an, soit près de 30 millions USD de bénéfice pour l'industrie. Les bénéfices économiques pour les endroits où le bois est produit sont très faibles, car les plantations créent très peu d'emplois et les producteurs ne font aucun investissement d'ordre social ; en revanche, ces plantations provoquent une pénurie d'eau et la perte de la souveraineté alimentaire.

En 2015, le ministère de l'Agriculture de l'Équateur (MAGAP) a signalé qu'il était prévu que les plantations de teck atteignent 100 000 hectares en 2017. En 2016, les exportations de bois de teck ont augmenté de 52 % en tonnes et de 30 % en valeur au cours du premier semestre (5) par rapport à 2015, année où elles avaient également augmenté. À l'heure actuelle, d'après les chiffres officiels l'Équateur a près de 50 000 hectares de plantations de teck ; pourtant, d'après l'Association équatorienne de producteurs et de marchands de teck et de bois tropicaux (Asoteca), la superficie plantée atteindrait 200 000 hectares. La différence entre les données du MAGAP et celles de l'Asoteca est due au fait que toute l'information n'est pas enregistrée et qu'elle n'est pas actualisée. Plus de 90 % des plantations sont dans les provinces de Guayas, Manabí, Esmeraldas et Los Ríos. À long terme les producteurs et les entrepreneurs forestiers prévoient d'avoir près d'un million d'hectares de plantations de teck entre 2032 et 2042. (7) Les données officielles quant au nombre d'hectares plantés ne sont pas claires, et les effets sur l'environnement le sont encore moins parce que l'État n'assure aucun contrôle de ces plantations.

Le Programme d'incitations pour le reboisement à des fins commerciales du MAGAP se décrit lui-même comme « un transfert économique non remboursable que l'État remet [...] à des personnes physiques ou juridiques, à des communes, des associations et des coopératives de production pour financer ou rembourser une partie des frais d'établissement et d'entretien de la plantation forestière ». « Le programme remettra à des personnes physiques et juridiques [entreprises privées] des incitations d'ordre économique ne dépassant pas 75 % des frais d'établissement et 75 % des frais d'entretien de la plantation pendant les quatre premières années ». (8)

Le MAGAP a affirmé que de 2011 à 2016 plus de 53 millions USD ont été investis dans l'établissement de 52 395 hectares de plantations forestières grâce à ce programme. (9) Sur ce total, presque 20 000 hectares correspondent à des plantations de teck ;



cette essence est celle qui a connu le plus fort développement et la plupart des ressources économiques allouées ont été reçues par des entreprises privées.

Des effets dévastateurs

Dans la province de Guayas, où se trouve le plus grand nombre de plantations industrielles de teck du pays, surtout dans le canton de Balzar, le paysage est désolant.

Dans une plantation industrielle de teck il n'y a pas d'animaux. Les paysans de la région sont témoins qu'il n'y a même pas d'oiseaux : « *aucun oiseau ne vient nicher ici* ». Les tecks n'ont pas d'échanges positifs avec l'environnement : comme ce sont des arbres à croissance rapide, ils consomment de grands volumes d'eau et de nutriments et, en plus, ils ont besoin de produits toxiques.

En Inde, le gouvernement demande que les grumes et les blocs de ce bois soient traités sur place (là où ils sont produits) au bromure de méthyle, dont l'emploi est interdit en Équateur en raison de sa très forte toxicité. À la place, l'Équateur a proposé d'utiliser du phosphore d'aluminium, un pesticide très dangereux car, au contact avec l'eau, il libère un gaz fortement toxique dénommé phosphine. Ce pesticide est responsable d'un taux élevé de maladies mortelles pour les populations et les espaces affectés. Son emploi pour satisfaire aux exigences de l'industrie implique donc un énorme risque pour les travailleurs, les populations voisines et l'environnement.

En Équateur, au moment de la quatrième extraction et de la coupe finale à 20 ans, les racines de l'arbre restent vivantes, comme celles de l'eucalyptus, de sorte que l'arbre produit des rejetons ; ceux-ci sont tous coupés sauf un. Ce rejeton continue de croître et au bout de 8 ans seulement il atteint la hauteur et le diamètre d'un arbre de 20 ans. Pendant ces 8 ans il absorbe autant de minéraux et d'eau qu'un arbre de 20 ans, de sorte que chaque nouveau cycle de croissance accélère l'érosion du sol et l'assèchement des fleuves. D'après les témoignages recueillis sur place, l'arbre pourrait ainsi repousser un nombre illimité de fois.

Les entreprises surveillent la croissance de la plantation pendant les trois premières années, jusqu'à ce que le fût atteigne cinq mètres de haut ; 60 % de la valeur du bois sont là.

Il faut quatre personnes par hectare pour faire la plantation initiale. Ensuite on embauche trois personnes pour le travail intensif qui est nécessaire les trois premières années. À partir de la quatrième année, une personne suffit en général pour s'occuper des centaines d'hectares de tecks. Habituellement, le travailleur s'installe dans la plantation avec sa famille, au milieu d'un désert vert, sans possibilité de vie sociale ou d'échanges avec le village ou la communauté. « *J'ai ici des plantations commencées en 2001 et je ne garde que le chef d'exploitation, ce sont des plantations de quatorze ans qui n'ont pas besoin d'entretien* ».

En 2016, l'organisation équatorienne Acción Ecológica, accompagnée du Mouvement mondial pour les forêts et de l'organisation chilienne Mapuexpress, a parcouru la zone de Balzar (province de Guayas). Les visiteurs ont trouvé avec surprise que la plupart des arbres des plantations de teck semblaient avoir été brûlés, comme si un incendie les avait effleurés jusqu'à 80 centimètres du sol. Le sol aussi était noirci et au lieu de feuilles tombées il n'y avait que des cendres.



Les paysans brûlent les plantations de teck au moins une fois par an, parce qu'ils croient que cela améliore la couleur du bois de cœur qui est la seule partie précieuse de l'arbre. Plus il est jaune, plus il est cher. *« On le brûle pour qu'il soit plus dur, ...plus coloré, parce que s'il est blanc ils ne l'achètent plus. Si l'intérieur est bien blanc on n'achète plus le bois. Ils n'achètent que ce qui est coloré. C'est pour cela qu'on y met le feu chaque année, pour qu'il prenne de la couleur. »* En plus, cela nettoie le sol en brûlant les feuilles qui tombent et donc les frais diminuent parce qu'il n'est pas nécessaire d'embaucher du personnel pour le faire. Cependant, les incendies provoquent une plus forte incidence des maladies respiratoires pendant la « saison de brûlage », à cause des particules et de la fumée qui diminuent la qualité de l'air.

D'autre part, les gens de la région affirment que deux ans après l'établissement des plantations le niveau de l'eau a baissé dans les rivières et les puits, que les sols sont très érodés et que la récupération est très longue : *« Avant, quand il n'y avait pas de tecks, il y avait toujours de l'eau. Maintenant que les tecks sont là il n'y a plus d'eau ».*

« Quand on enlève les arbres le sol n'a plus de protection, il n'a plus de minéraux. Et il faut sortir toutes les racines, et les racines du teck descendent beaucoup, elles sont profondes. Six mètres de profondeur. La première racine est celle qui descend le plus. Après avoir sorti l'arbre il est dur de réhabiliter le sol. Il faut semer du 'sicapé', une petite plante qu'il faut arroser. Cela reconstitue le sol. C'est une fève, mais elle n'est pas comestible. Une légumineuse. Pour le bétail oui, elle est comestible. »

D'après les gens du coin, les feuilles de teck ne se décomposeraient pas une fois tombées et elles empêcheraient la croissance d'autres plantes ; ce serait la raison pour laquelle il n'y a pas de cultures alimentaires dans les environs et encore moins à l'intérieur de la plantation. Le sol est poussiéreux et d'une couleur jaune pâle. *« Tout est dévasté, il n'y a plus rien à manger, plus d'endroit où semer une petite tomate. »* *« [Le teck] est déprédateur, il détruit tout ce qu'il y a par terre. Il rend le sol stérile. Et en plus, s'il y a un teck et une autre plante à côté, de maïs par exemple, cette plante ne produit rien. [Cet arbre] ne sert même pas de nid aux oiseaux. »*

Au Balzar, les paysans qui ont des plantations de tecks les ont non pas parce qu'ils l'ont voulu mais plutôt parce qu'ils n'ont pas pu l'éviter. En effet, cet arbre se reproduit très vite de façon spontanée. Les paysans disent que les graines germent très vite et que même les arbres qui ont été coupés produisent de nouveaux arbres. Ils ont dû se résigner à ce que les tecks envahissent leurs champs un peu plus chaque année. Les acheteurs paient moins cher ces arbres devenus sauvages, parce que le bois a des nœuds, le tronc n'est pas droit et le centre n'a pas la couleur jaune qu'ils recherchent. *« Mon père a pris des graines du premier arbre qu'ils ont apporté ici. Avant il n'y avait pas de tecks, mais ils ont commencé à tout envahir. Lui n'a pas continué de les semer, mais ils ont tout envahi. »*

Pendant le parcours de Balzar nous avons visité la plus grande entreprise de teck de la zone. Le propriétaire nous a dit que le plus important pour faire une plantation était d'obtenir les meilleures terres possibles, les plus productives, avec des conditions spécifiques concernant les minéraux et l'eau. Or, selon le décret interministériel signé en 2012 par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, pour l'établissement d'une plantation forestière il faut utiliser des terres dégradées ou en voie de désertification. Mais en fait, les terres qu'on achète ou qu'on emploie pour ces plantations ne sont pas des terres dégradées que l'on veut rendre fertiles.



Quelques réflexions

En Équateur le teck est une espèce exotique qui peut être considérée comme envahissante du fait qu'elle n'a pas d'ennemis biologiques ni d'espèces concurrentes. Ainsi, elle ne cesse d'occuper de plus en plus de terres et de consommer l'eau disponible. Cet arbre doit donc être considéré comme une menace pour les écosystèmes du pays.

Les plantations industrielles de tecks avancent à un rythme alarmant dans le monde, souvent financées par les gouvernements des pays producteurs, au détriment des petits paysans, des habitants des forêts et des forêts elles mêmes qui, du moins en Équateur, sont en train de disparaître au profit de cette espèce.

En occupant les meilleurs sols agricoles, les plantations de tecks provoquent leur érosion et la pénurie d'eau, et elles conspirent contre la vie paysanne traditionnelle. Pendant ce temps, les politiques qui visent à affermir la souveraineté alimentaire et à conserver et réhabiliter les forêts sont faibles ou presque inexistantes. Ne faudrait-il pas cesser d'appuyer les grandes industries forestières et commencer à aider les petits agriculteurs, les populations rurales et les peuples des forêts ?

Nathalia Bonilla, foresta [at] accionecologica.org
 Acción Ecológica, Équateur, <http://www.accionecologica.org/>

* Les témoignages ont été recueillis en novembre 2016 au cours d'entretiens personnels avec des membres de la Fédération des centres agricoles de Guayas (FECAOL).

- (1) Raymond L. Bryant, "Consumiendo la teca birmana: anatomía de un recurso de lujo violento", 2009.
- (2) Nancy Peluso, *Rich Forests, Poor People*, 1992.
- (3) <http://www.fao.org/news/story/es/item/130596/icode/>
- (4) Trade Map en PROECUADOR, MERCOSUL, 2013
- (5) Journal EL COMERCIO, consulté le 20/7/2017, <http://www.elcomercio.com/actualidad/exportaciones-madera-crecimiento-teca-ecuador.html>.
- (6) Périodique El Universo, consulté le 20/7/2017, <http://www.eluniverso.com/noticias/2015/05/13/nota/4867046/ecuador-pasa-primer-lugar-ventas-teca-india>.
- (7) Périodique El Universo, consulté le 20/7/2017, <http://www.eluniverso.com/noticias/2015/05/13/nota/4867046/ecuador-pasa-primer-lugar-ventas-teca-india>.
- (8) MAGAP, 2016, p. 6.
- (9) MAGAP, 2016, Programa de Incentivos para la Reforestación con Fines Comerciales. ¡El incentivo es Efectivo! <http://ecuadorforestal.org/wp-content/uploads/2014/06/SPF-FOLLETO-PIF-2014-050614.pdf> ; et MAE, mars 2014, Plan de Restauración Forestal, <http://sociobosque.ambiente.gob.ec/files/images/articulos/archivos/amrPlanRF.pdf>.



Le 'greenwashing' continue : le FSC certifie que les plantations industrielles sont des forêts et la RSPO que les plantations de palmiers à huile sont durables



Depuis plus de 20 ans maintenant, les systèmes de certification tels que le Forest Stewardship Council (FSC) et la Table ronde sur l'huile de palme durable (Roundtable on Sustainable Palm Oil - RSPO) (1) ont aidé les sociétés de plantations à garantir leurs bénéfices et à protéger leur réputation. Comment y parviennent-ils quand les impacts des grandes plantations industrielles d'eucalyptus, de pin, d'acacia et de palmiers à huile sont si évidents pour tout le monde ?

Quand des informations ont révélé que des sociétés de plantations enfreignaient les normes FSC et RSPO, les systèmes de certification ont renvoyé aux procédures internes de traitement des plaintes et de résolution des conflits qu'ils avaient élaborées pour faire face à ces situations. La référence à ces procédures a donné le sentiment fallacieux que leurs labels sont dignes de confiance. Le FSC et la RSPO font passer le message que leurs labels correspondent à des évaluations de terrain approfondies des pratiques dans les plantations ; que les procédures « multipartites » qui ont conduit à l'élaboration des normes de certification étaient ouvertes à toutes les parties ; que les produits qui portent leurs labels correspondent à des conditions de travail décentes dans les plantations, et que l'expansion et la gestion de ces grandes plantations en monoculture minimisent le préjudice à l'encontre des communautés et de leurs cultures et coutumes et les nuisances pour le sol, l'eau et les paysages. Ce monde de marketing des systèmes de plantation est très éloigné de la réalité dans laquelle vivent les communautés encerclées par les grandes plantations forestières industrielles. Leur réalité, c'est un modèle de plantation industrielle intrinsèquement non durable et nuisible qui accapare des terres agricoles fertiles, transforme des forêts diversifiées en monocultures, détruit et pollue les sources, et entraîne un grave préjudice pour les communautés locales, leurs économies, leurs cultures et leurs coutumes. (2)

Pourtant, la garantie apportée par la « consommation verte » est puissante et séduisante sur les marchés européen et nord-américain, et les marchés urbains des économies dites émergentes qui comptent un nombre croissant d'acheteurs soucieux de l'environnement. En fait, la promesse de la « consommation verte » qui est apportée par les labels de certification FSC et RSPO est essentielle pour maintenir le soutien des consommateurs en faveur du modèle de production et de consommation excessif et destructeur auxquelles appartiennent ces sociétés de plantations. Ces labels masquent la réalité que les plantations qui portent ce label vert font néanmoins partie d'un modèle qui est à la racine des crises actuelles, qu'il s'agisse des



changements climatiques, de la dégradation des sols ou de la grande vague d'extinction de la diversité biologique (voir aussi l'article [« Pourquoi la RSPO facilite l'accaparement de terres pour l'huile de palme »](#) dans le Bulletin WRM 219, 2015).

Encore des messages marketing trompeurs

Bien que les sites Internet et les documents de marketing du FSC comme de la RSPO mettent en avant des images de petits producteurs, ces labels se sont avérés particulièrement utiles aux grandes entreprises. En août 2017, la RSPO avait certifié 2,46 millions d'hectares de plantations de palmiers à huile, produisant plus de 11,7 millions tonnes d'huile de palme certifiée RSPO (environ 19 % de l'huile de palme commercialisée au niveau mondial). (3) Seulement environ 12 % des quantités d'huile certifiées RSPO en 2016 provenaient de petites exploitations qui participent à des programmes d'agriculture contractuelle ou sont obligées d'une autre manière de vendre à des huileries d'entreprise. Moins de 0,4 % de l'huile de palme certifiée RSPO a été produite sur des plantations de petits exploitants indépendants. (4) Les chiffres pour 2015 montrent l'extrême concentration de la production de l'huile de palme certifiée RSPO aux mains de quelques très gros producteurs : 65 % de huile de palme certifiée RSPO a été produite par seulement 10 entreprises. Le géant des plantations d'huile de palme Sime Darby a produit à lui tout seul 25 % de l'huile de palme certifiée RSPO au niveau mondial sur ses quelque 1 000 000 d'hectares de plantations certifiées (5).

De tels chiffres ne sont peut-être pas surprenants si l'on tient compte du fait que, même si elle paraît inclusive et consensuelle sur le papier, « la certification RSPO favorise largement trois groupes dominants de parties prenantes lorsqu'elle est mise en œuvre : entreprises du secteur aval de l'industrie agro-alimentaire, les ONG environnementales internationales et les plus grands producteurs d'huile de palme. » (5) Les acheteurs d'huile de palme qui dominent le commerce mondial de l'huile de palme à destination des marchés de consommation « verts » en Europe ou aux États-Unis, détiennent plus de 80 % des voix à l'Assemblée générale de la RSPO. Parmi les dix premiers pays au niveau des membres de la RSPO, un seul est un producteur d'huile de palme (la Malaisie), et parmi les membres ordinaires, les planteurs de palmiers à huile sont beaucoup moins nombreux que les transformateurs d'huile d'olive, les négociants et les sociétés agro-alimentaires internationales comme Unilever. (4) Le chercheur Denis Ruyschaert note que presque toutes les ONG sociales et environnementales locales ont quitté la RSPO et qu'il ne reste aucun acteur local dans le Conseil des gouverneurs de la RSPO depuis que Sawit Watch, un réseau d'organisations sociales indonésiennes, a abandonné son siège en 2012. (5)

La situation est similaire pour le FSC où, en 2015 les « petits exploitants certifiés ne représentaient qu'environ 4 % du total des 198,6 millions d'hectares de forêts et plantations certifiées FSC. Il faut également souligner que le FSC définit une forêt comme « une étendue de terrain dominée par les arbres ». Avec une telle définition, il n'est peut-être pas surprenant que le FSC continue de « verdir » des plantations en les incluant dans les statistiques en tant que « forêts » certifiées FSC. En fait, plus de 17 millions d'hectares de ce que le FSC qualifie de « forêts certifiées FSC » sur sa page d'accueil devraient être plus correctement être appelés plantations – dont la grande majorité sont très probablement des grandes plantations forestières industrielles occupant des milliers d'hectares. Selon le « dossier d'informations sur le marché » 2016/17, 9 % du total de la superficie certifiée et 27 % des certificats de « gestion forestière » sont en réalité attribués pour la gestion forestière mais donnés à des sociétés de plantations. Ce chiffre correspond sans doute à un minimum car beaucoup de zones de plantations supplémentaires sont incluses dans ce que le FSC appelle « plantation semi-naturelle et mixte et forêt naturelle ». (6)



L'une des conséquences de ce déséquilibre extrême entre les petits producteurs et les grandes entreprises industrielles qui portent les labels FSC et RSPO est que la certification permet de facto aux grands producteurs de dominer ce marché « vert » et de renforcer leur domination sur le marché mondial. De plus, les biais de la certification en faveur des plantations forestières industrielles donnent l'impression trompeuse que les sociétés de plantations industrielles ont un fonctionnement plus favorable d'un point de vue environnemental et social que les petits producteurs dont les produits ne portent pas ces labels « verts ».

D'abord certifier, puis demander de mettre fin aux infractions

Le FSC comme la RSPO ont élaboré des bibliothèques en ligne dont la taille est impressionnante – certains pourraient dire intimidante – remplies de documents expliquant leurs « Principes et critères » respectifs et les diverses adaptations nationales et les autres décisions politiques importantes pour la certification. Mais la quantité des documents ne peut dissimuler le laxisme des critères et les contradictions inhérentes de leur contenu. Malgré les impacts négatifs bien documentés des plantations industrielles d'eucalyptus, par exemple, sur la diversité biologique et l'eau, (2) le FSC a certifié de nombreuses plantations de ce type en considérant qu'elles respectaient le Principe 6 sur les « Valeurs et impacts environnementaux ». Sur le papier, ce principe exige que, dans les plantations certifiées, le maintien de l'existence d'espèces et génotypes indigènes présents naturellement soit effectivement assuré, que des mesures soient prises pour prévenir la perte de la biodiversité, que les cours d'eau naturels soient protégés ou restaurés, et que les impacts négatifs sur la qualité et la quantité soient évités, atténués et traités. Il est difficile d'imaginer comment une quelconque plantation industrielle d'eucalyptus, gérée pour obtenir un rendement et un profit maximum, pourrait satisfaire à une telle condition. Et pourtant, des milliers d'hectares de plantations forestières industrielles en Afrique du Sud, au Brésil et ailleurs bénéficient du logo FSC.

Les deux systèmes de certification ont délivré des certificats alors même que les auditeurs relèvent des infractions (« non-conformités » dans le langage des systèmes de certification) aux normes de certification. Cela est possible grâce à un outil appelé « demande d'action corrective ». Ces « demandes d'action corrective » sont émises lorsque la gestion d'une plantation ne respecte pas les exigences de la certification, mais lorsqu'un certificat a déjà été délivré ou le sera bientôt, malgré l'infraction. Selon la gravité de l'infraction, les auditeurs peuvent effectuer une autre visite pour évaluer si des mesures ont été prises pour mettre fin à l'infraction à la norme mais, en fin de compte, un auditeur reclassera une infraction « majeure » en infraction « mineure » et un certificat pourra être délivré ou renouvelé même si l'infraction est loin d'être résolue.

Les « demandes d'action correctives » sont un outil commode pour les titulaires des certificats parce que cela signifie qu'ils peuvent violer les principes et critères sans risque de perdre facilement le certificat une fois qu'ils l'ont obtenu. Ils peuvent donc continuer à présenter leurs activités comme conformes aux normes de certifications internationales alors que, en fait, ils les enfreignent. Un récent rapport publié par l'ONG américaine Mighty Earth, en collaboration avec l'ONG gabonaise Brainforest, par exemple, montre que, depuis 2012, Olam, une entreprise certifiée RSPO, a déboisé environ 20 000 hectares de forêts au Gabon dans ses quatre zones de concession. (7) De nombreux autres exemples pourraient être cités. (8)

Dans un article de 2016, Marcus Colchester, conseiller senior en matière de politiques auprès du Forest Peoples Programme britannique, décrit comment, grâce à l'utilisation de « demandes d'action corrective » dans le système RSPO, en Indonésie, « un



accaparement des terres basé sur des concessions imposées reste la norme. » (4) Cela arrive quand, par exemple, des entreprises sont certifiées selon les normes RSPO avant d'avoir démontré qu'elles avaient respecté les exigences de la RSPO par rapport à un consentement préalable libre et éclairé (CPLE). Outre une violation de l'exigence de consentement préalable, une telle pratique place aussi les communautés dans une position de faiblesse très importante pour refuser leur consentement puisque l'entreprise a déjà ce qu'elle veut : le label FSC ou RSPO qui lui garantit l'accès aux marchés de consommation essentiels. Bien que le FSC et la RSPO aient tous deux mis en place des mécanismes de traitement des plaintes qui pourraient être utilisés dans de tels cas, les communautés sont confrontées à une procédure compliquée, épuisante et, dans la plupart des cas insatisfaisante pour voir traiter leurs différends une fois qu'un certificat a été accordé. (9) Dans presque tous les cas où des réclamations ont été déposées par des communautés, la communauté a dû s'appuyer sur le soutien extérieur d'ONG qui connaissent bien le système de certification, et sont capables de fournir des ressources à la communauté pour accéder au système de traitement des plaintes et présenter les éléments de preuve de la façon exigée par le système de certification.

Après avoir fait durer les mécanismes de résolution des conflits aussi longtemps que possible, les entreprises renoncent au certificat plutôt que de traiter les infractions

La plupart des conflits entre les entreprises et les communautés locales ne sont pas enregistrées comme des plaintes dans les systèmes de certification et continuent de peser sur la vie et les moyens de subsistance de la communauté alors pourtant que l'entreprise possède un label « vert ». Parmi les plaintes retenues par les systèmes de certification RSPO et FSC, peu sont réglées à la satisfaction des communautés. Dans un nombre relativement faible de cas, les entreprises n'arrivent pas à obtenir le reclassement des infractions en catégorie « mineure » sans qu'une action corrective affectant le résultat financier de l'entreprise soit prise ou que la communauté ne regagne l'accès aux terres perdues à cause de la société de plantations. Dans ces situations, les entreprises ont à plusieurs reprises choisi de renoncer à leur adhésion au FSC ou à la RSPO plutôt que de modifier leurs pratiques. Un exemple récent de cette situation est fourni par la décision des Plantaciones de Pucallpa au Pérou, une filiale du Groupe Melka, de quitter la RSPO fin 2016. L'entreprise était confrontée aux sanctions du comité des plaintes de la RSPO pour la destruction de plus de 5 000 hectares de forêts en violation de la norme RSPO. « Quel espoir de justice ou de réparation les communautés peuvent-elles avoir si les entreprises peuvent neutraliser une plainte en se contentant de se retirer de la RSPO ? », remarque le Forest Peoples Programme dans un communiqué de presse sur l'annonce par les Plantaciones de Pucallpa de la résiliation de leur adhésion à la RSPO. Il demande : « Quelle est la véritable valeur de cette norme industrielle si les membres peuvent se contenter de se retirer quand ils craignent que le Comité des plaintes prenne une décision allant à leur rencontre ? » (10)

Un autre exemple est donné par une filiale de l'une des plus grandes sociétés agroalimentaires, l'entreprise singapourienne Wilmar. PT Asiatic Persada, une entreprise indonésienne qui appartient partiellement à deux filiales de Wilmar, avait pris possession de terres autochtones dans le Jambi, en Indonésie, sans consentement préalable ou indemnisation. Après un conflit apparemment interminable et les efforts d'un comité de médiation visant à négocier une solution, l'entreprise a appelé la brigade de police mobile locale, qui a chassé les populations autochtones de leurs terres, tandis que des équipements des sous-traitants de l'entreprise étaient utilisés pour détruire leurs maisons (11). Quand les plaintes se sont maintenues, Wilmar a revendu sa participation dans PT Asiatic Persada en 2013 sans aucune résolution sur



des infractions à la norme de certification ou les/ni traitement des préjudices causés par les destructions des maisons dans le village autochtone. Bien qu'il ait refusé d'accepter la responsabilité des dommages et des préjudices causés par PT Asiatic Persada quand les filiales de Wilmar détenaient une importante participation dans l'entreprise, Wilmar est encore aujourd'hui un adhérent certifié de la RSPO.

Quelques vérités bonnes à rappeler

La RSPO et le FSC n'œuvrent pas à la transformation d'un modèle de production extrêmement concentré et inégalitaire, qui fournit des huiles ou des fibres végétales bon marché aux industries mondiales de l'agroalimentaire, de l'énergie ou de la papeterie, en un modèle localisé de petite production, basé sur des principes agroécologiques et de justice sociale. Leurs pratiques de certification ne visent pas non plus à faire cesser, mais plutôt à faciliter la poursuite de l'expansion de ce modèle de grandes plantations industrielles en monoculture, avec leurs innombrables impacts négatifs pour les communautés locales et leur environnement. Il s'agit pour ces systèmes d'augmenter la part de l'huile de palme certifiée RSPO et des produits ligneux certifiés FSC et de préserver les profits des entreprises, en leur fournissant un label vert pour « verdir » des plantations industrielles en monoculture qui sont en définitive intrinsèquement non durables.

Par le passé, de nombreuses ONG sociales et environnementales, particulièrement dans les pays industrialisés, se sont attachées à dénoncer cette destruction des forêts au profit de plantations forestières industrielles et à rendre visible la contribution de ces entreprises à la déforestation tropicale par des actions publiques. Aujourd'hui, ces actions publiques ont été largement remplacées par des négociations avec les entreprises agroalimentaires et papetières. Au lieu de remettre en cause le modèle sous-jacent des grandes plantations contrôlées par un petit nombre de multinationales, elles légitiment la concentration du contrôle sur les terres des communautés en discutant des principes et critères volontaires de certification avec ces entreprises. Pourtant, comme nous l'avons vu, ces entreprises peuvent abandonner ces normes sans conséquences si elles n'apprécient pas les sanctions imposées en cas d'infraction aux normes de certification. Cette participation conjointe d'ONG et d'entreprises à des systèmes de certification affaiblit souvent les luttes des communautés locales, par exemple lorsque les entreprises disent maintenant « nous avons le soutien des ONG. » Et les banques peuvent continuer à financer l'expansion de modèle destructif des plantations en ne mentionnant que le financement de l'expansion des entreprises qui adhèrent à la RSPO ou au FSC (12). Pourtant, la destruction des forêts et la violation des droits des communautés se poursuit là où les grandes plantations forestières industrielles exercent leurs activités, que ces dernières soient certifiées ou non.

Jutta Kill, jutta [at] wrm.org.uy

Membre du secrétariat international du WRM

(1) Le FSC a été fondé en 1993 avec pour mission de « promouvoir une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts mondiales. » Le FSC définit comme « écologiquement appropriée » une gestion qui « garantit que la récolte des produits ligneux et non ligneux maintient la biodiversité de la forêt, la productivité et la fonctionnalité des écosystèmes. » La RSPO a été fondée en 2001 sous la forme d'une initiative conjointe entre l'industrie de l'huile de palme et quelques ONG internationales, dont le WWF, qui compte parmi ses principaux acteurs. La RSPO compte maintenant plus de 750 membres, dont seulement 13 sont des ONG. Les membres restants, bien plus de 700, sont des entreprises liées au commerce de l'huile de palme. La RSPO délivre des certificats aux producteurs d'huile de palme sur la base d'un ensemble de principes et de critères approuvés par les membres de la RSPO et vérifiés sur le terrain par des auditeurs externes payés par les entreprises demandant une certification.

(2) Voir par exemple l'ensemble de documents sur <http://wrm.org.uy/all-campaigns/international-day-of-struggle-against-monoculture-tree-plantations-2017/> and <http://wrm.org.uy/browse-by-subject/tree-plantations/certification/>

(3) Site web de la RSPO : Impacts. <http://www.rspo.org/about/impacts>



- (4) M. Colchester, 2016. Do commodity certification systems uphold indigenous peoples' rights ? Lessons from the Round Table on Sustainable Palm Oil and Forest Stewardship Council. Dans : Pavel Castka et al. Certification and Biodiversity – How Voluntary Certification Standards impact biodiversity and human livelihoods. *Policy Matters*, N° 21. https://www.iucn.org/sites/dev/files/policy_matters_21_chapter_10_do_commodity_certification_systems_uphold_indigenous_peoples_rights_lessons_from_the_roundtable_on_sustainable_palm_oil_and_forest_stewardship_council.pdf
- (5) D. Ruyschaert, 2016. The Impact of Global Palm Oil Certification on Transnational Governance, Human Livelihoods and Biodiversity Conservation. Dans : Pavel Castka et al. Certification and Biodiversity – How Voluntary Certification Standards impact biodiversity and human livelihoods. *Policy Matters*, N° 21. https://www.iucn.org/sites/dev/files/policy_matters_21_chapter_3_the_impact_of_global_palm_oil_certification_on_transnational_governance_human_livelihoods_and_biodiversity_conservation_0.pdf
- (6) FSC Market Info Pack. An overview of the Forest Stewardship Council market developments, statistics, and trends. <https://ic.fsc.org/en/for-business/fsc-tools/local-market-successes/fsc-market-info-pack>
- (7) *Mighty Earth*, 2016. Palm Oil's Black Box. How agribusiness giant Olam's emergence as a major palm oil trader is putting forests in Southeast Asia and Gabon at risk. http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/07/Olam-technical-report_Dec-9_with-images_lowres1-002.pdf Voir aussi l'article du Bulletin WRM "Green" oil palm plantations are a scam : The case of OLAM. Bulletin WRM 230. <http://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/green-oil-palm-plantations-are-a-scam-the-case-of-olam/>
- (8) Pour plus d'exemples voir le site web de FSC Watch : <https://fsc-watch.com/>
- (9) WRM, 2013. FSC consultation and complaints procedures: the case of Veracel Celulose in Brazil. <http://wrm.org.uy/books-and-briefings/new-briefing-on-fsc-certification-of-plantations/>
- (10) *Condena a Plantaciones de Pucallpa por destruir 5000 ha de bosques*. <https://www.servindi.org/24/05/2017/rspo-condena-plantaciones-de-pucallpa-por-su-destruccion-de-mas-de-5000ha-de-la-amazonia>
- (11) M. Colchester et al. 2011. Human rights abuses and land conflicts in the PT Asiatic Persada concession in Jambi: report of an independent investigation into land disputes and forced evictions in a palm oil estate. <http://www.forestpeoples.org/en/topics/palm-oil-rspo/publication/2011/human-rights-abuses-and-land-conflicts-pt-asiatic-persada-conc>
- (12) Greenpeace, 2017. Dirty bank' cleaning up its act ? <http://geographical.co.uk/places/forests/item/2326-dirty-bank-cleaning-up-its-act>

République of Congo: "ATAMA Plantation constitue aujourd'hui un malaise pour les communautés locales et toute la communauté nationale"



Photo: OCDH

En 2013, la société malaisienne Wah Seong Berhad, qui n'avait pas d'expérience préalable en matière d'huile de palme, a annoncé sa décision d'investir 744 millions USD au cours des dix prochaines années pour installer un complexe industriel et une plantation de palmiers à huile de 180 000 hectares dans les Départements de la Sangha et de la Cuvette, à quelque 800 kilomètres au nord de Brazzaville, la capitale de la République du Congo. ATAMA Plantation, filiale de la société malaise, avait obtenu du ministère des affaires foncières et du domaine public du Congo l'autorisation



d'occuper 470 000 hectares pour y faire des plantations de palmiers à huile. Les 180 000 hectares dans la Sangha font partie de cette concession.

L'usine de transformation devait créer près de 20 000 emplois et produire 720 000 tonnes d'huile de palme quand la production atteindrait son maximum ; d'après l'entreprise, elle serait « la raffinerie la plus grande du bassin du Congo ». (1) En 2013, l'entreprise a dit que, fin 2014, 2 000 hectares seraient déjà plantés de palmiers à huile. À l'époque, ATAMA avait annoncé que la production démarrerait en 2017. Or, à ce jour, très peu de palmiers ont été plantés et il semble fort improbable que la production d'huile de palme puisse se rapprocher des 170 000 tonnes initiales annoncées en 2013.

En revanche, ATAMA est en train d'extraire beaucoup de bois à haute valeur commerciale. En fait, l'extraction de bois est beaucoup plus rapide que la plantation de palmiers. En 2016, l'entreprise avait annoncé aussi que « depuis l'année dernière nous [...] avons réduit également notre participation à 49 % et nous serions disposés à abandonner cette affaire ». (2) En février 2017, le gouvernement congolais a suspendu les activités de coupe frauduleuse de bois de l'entreprise.

Le WRM parle avec Nina Cynthia Kiyindou Yombo, Chargée du programme ressources naturelles et communautés forestières à l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), sur ce qu'elle a constaté au cours de sa visite de la région de Sangha.

WRM : Vous avez dernièrement visité la région de Sangha où l'on a accordé à ATAMA Plantation une concession de 180 000 hectares pour planter des palmiers à huile. Quelles sont les principales constatations que vous avez pu faire pendant cette mission sur le terrain ?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo : Lors de notre dernière mission effectuée en mars 2017, nous avons eu à faire plusieurs constats parmi lesquels on note :

- Un parc automobile essentiellement composé du matériel forestier;
- Une unité de transformation du bois installée en pleine forêt qui tourne à plein régime et ne transforme que les essences les plus prisées;
- Du bois issus de la coupe sélective dans une zone non autorisée;
- Une plantation qui est encore à l'état embryonnaire;
- Des déchets de bois incinérés, sans possibilité d'éco génération;
- Des travailleurs mal payés et sans aucune forme de sécurité sociale;
- Des communautés exploitées, intimidées et étouffées pour ne pas revendiquer leurs droits ;
- Un parc à bois rempli d'essences de haute valeur marchande;
- Un cahier de charges non respecté.

WRM : Quelle est la situation actuelle de la plantation de palmiers à huile et de l'usine de transformation? Que sont devenus les emplois qu'on avait promis de créer grâce à la raffinerie d'huile de palme ?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo : La plantation est encore embryonnaire comme je l'ai signifié au précédent point . Les plants constituant la pépinière n'ont pas été déplacés à temps et à commencer à produire. ATAMA Plantation se comporte en véritable entreprise forestière et agricole.



La promesse de création d'emploi est devenue comme un appas pour attirer et gagner la confiance du gouvernement. Toutes les sociétés qui viennent s'installer utilisent toujours cette raison pour attirer le gouvernement qui a opté pour la politique de diversification de l'économie, facteur de création de l'emploi. Comme toutes ces sociétés, ATAMA Plantation avait promis la création de 20.000 emplois. Mais le constat est que ces emplois n'ont jamais été créés. Actuellement, dans le site, ils sont 80 employés dont cinq permanents. Les emplois créés ne sont pas des emplois permanents capables de permettre aux bénéficiaires d'avoir un niveau de vie décent, acceptable. Ces emplois n'assurent aucune forme de sécurité sociale. Les travailleurs sont exposés. ATAMA Plantation devait être un grand facteur de développement économique de la zone et devait apporter une valeur ajoutée à l'économie nationale. Aujourd'hui nous constatons que c'est le contraire, les communautés locales ne sont pas employées et ne bénéficient pas des retombées des activités menées par ATAMA Plantation. Ces communautés, précisément celle de Yengo-Mambili s'est soulevée pour réclamer à la société un certain nombre d'avantages. Le soulèvement a été vite réprimé. ATAMA Plantation constitue aujourd'hui un malaise pour les communautés locales et toute la communauté nationale.

L'usine de transformation d'huile de palme est loin d'être créée parce que ATAMA Plantation passe son temps à exploiter du bois, plutôt qu'à faire des plantations de palmier à huile. Ils n'ont même pas eu le temps de séparer les plants de palmiers qui aujourd'hui ont commencé à produire à l'état de pépinière. Depuis 2013, ils n'ont pas encore fini de déboiser les 5000 hectares accordés, mais vont faire la coupe sélective des essences de bois commercialisable dans le 2^e bloc sans autorisation de l'administration forestière. L'objectif 2017 pour la mise en place de l'unité de transformation a déjà échoué. L'Etat doit prendre des dispositions pour sanctionner ce genre d'entreprise qui viennent pour s'enrichir sur le dos de communautés locales et des populations autochtones. Les mesures de suspension des activités de coupe sélectives frauduleuses prises en février dernier, ne concerne pas l'ensemble d'activités, mais le bloc objet de la coupe frauduleuse.

WRM : Pourquoi extrait-elle du bois beaucoup plus vite qu'elle ne plante des palmiers?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo : ATAMA Plantation est une entreprise agricole qui est enregistrée dans le registre de commerce et de crédit mobilier (RCM) sous ce statut. Mais dans la pratique, elle exerce des activités que devait exercer une entreprise forestière en procédant à la coupe sélective des essences à haute valeur commerciale, à haute valeur vénale. Lorsque vous arrivez chez ATAMA Plantation, il y a quelque chose qui vous frappe : c'est le fait que la société agricole a un parc automobile composé essentiellement de véhicules de transport de bois. La société a créé une scierie en pleine forêt à environ 18 km de la route nationale n°2. Les images ci-dessus le démontrent. Je me pose la question de savoir s'il ne s'agit pas d'un saupoudrage? C'est à dire une activité d'exploitation de bois déguisée en activité agricole ?

WRM : Est-il possible d'estimer quelle serait la perte pour le trésor congolais si ATAMA résiliait son contrat de concession maintenant qu'elle a extrait beaucoup de bois de grande valeur mais n'a pas beaucoup investi dans la plantation de palmiers et la production d'huile? Combien aurait dû payer officiellement une entreprise forestière pour extraire un volume équivalent de bois?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo : Un économiste est mieux placé pour faire ce genre d'analyse sur la base d'une étude. Pour avoir une idée, je pense qu'il faut tenir compte de la fiscalité forestière. Le bois produit par une société forestière apporte plus de valeur ajoutée à l'économie nationale du fait que les entreprises forestières paient



l'impôt sur les sociétés, les frais d'agrément, la taxe d'abattage, la taxe de superficie, la taxe à l'exportation, la surtaxe (en cas de débordement sur le pourcentage de 15 pour cent sur les grumes exportés). Or qu'une entreprise non forestière qui opère le déboisement ne paye que la taxe de déboisement, l'impôt sur les sociétés et les autres taxes dans le domaine agricole. En outre, l'exigence est faite aux entreprises forestières de transformer 85 pour cent de la production grumière en de créer de l'emploi au niveau local et national. Une entreprise forestière a des exigences en matière sociale pour l'intérêt des communautés locales et populations autochtones en exécutant un cahier de charge particulier assorti d'un calendrier de mise en œuvre. Ceux qui donne aux communautés la possibilité d'un développement local sans oublier le fond de développement local créé sur la base la somme de 200 francs CFA [autour 0.36 USD] par mètre cube de bois exploité, destiné à la réalisation des activités économiques par les communautés. Ces fonds existent dans les concessions forestières aménagées et les communautés développent des activités économiques pour créer la richesse et contribuer ainsi au développement national.

WRM : Le ministère du Développement durable, de l'Économie forestière, du et de l'Environnement vient d'ordonner la suspension du déboisement. Quelles raisons en a-t-il données? L'extraction de bois s'est-elle arrêtée?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo : La suspension prononcée en février 2017 porte sur les activités de coupe sélective frauduleuse dans le 2^e bloc de 5000 hectares n'a pas fait l'objet d'une autorisation de déboisement ni de paiement de la taxe de déboisement. Selon l'esprit de cette décision, ATAMA Plantation va continuer ses activités de déboisement dans la zone de 5000 hectares qui a fait l'objet d'une autorisation de déboisement dont il reste près de 3500 non déboisés. Il va aussi continuer à transformer le bois issu du déboisement de cette zone, parce que l'autorisation stipule que le bois issu du déboisement de la zone de 5000 hectares est la propriété de la société ATAMA Plantation. Des sanctions devaient être prises contre la société ATAMA Plantation pour avoir réalisé une activité réservée exclusivement aux entreprises forestières dans une zone non autorisée.

WRM : Les intentions véritables du projet sont douteuses depuis longtemps. La suspension du déboisement pourrait-elle n'être qu'un premier pas avant d'annuler tout à fait l'accord de concession, vu que la société mère avait déclaré en 2016 qu'elle considérait la possibilité d'abandonner l'affaire des plantations d'huile de palme avant même qu'elles ne commencent à produire?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo : Il faut que l'Etat prenne des mesures fermes pour résilier la convention qui le lie à la société ATAMA Plantation parce qu'il s'agit d'une sorte de contrat léonais ou l'Etat ne gagne pas grand-chose et la société multiplie le profit. Aujourd'hui, on parle de plus en plus de la responsabilité sociétale des entreprises qui implique le respect des engagements sociaux, de la légalité et la protection de l'environnement. ATAMA Plantation n'aura rien à perdre en abandonnant, elle a déjà récupéré l'argent investi en vendant du bois produit moins cher au même prix que les entreprises forestières. Il s'agit là d'un cas de concurrence déloyale qui ne dis pas son nom.

WRM : Que pensent les habitants de la région du projet de palmier à huile? Quels sont les effets du déboisement sur leur mode de vie?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo : L'expansion des monocultures de palmier à huile pose toujours d'énormes problèmes aux communautés riveraines notamment le rétrécissement des espaces pour la réalisation des activités champêtres, la pêche, la



chasse (éloignement des espèces de faune) et la collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL), la couverture forestière étant complètement arrachée. Les communautés auront donc des difficultés à trouver par exemple les arbres à chenille, le miel et même les plantes médicinales. Maintenant ce problème ne se pose pas avec beaucoup d'acuité par ce que les plantations sont encore à l'état embryonnaire. Mais lorsqu'elles vont prendre des proportions, des problèmes de sécurité alimentaire des communautés pourront se poser. Il faut signaler que dans les échanges que nous avons eu avec l'organisation paysanne des pêcheurs, certaines sources d'eau et rivières sont pollués par les huiles en provenance des plantations issus du processus de traitement des plants par les insecticides herbicides.

WRM : Auriez-vous d'autres remarques à faire?

Nina Cynthia Kiyindou Yombo: Aucun engagement pris par la ATAMA Plantation n'est respecté. Les communautés de plaignent de ce fait. Les communautés ont déclaré que la société ne communique pas avec elles du fait des barrières linguistiques. Il y a une incompréhension du fait c'est l'interprète qui joue l'interface entre ces communautés et la société et les communautés déclare quelles sont mal comprises. La forêt joue une fonction essentielle pour les communautés. La remplacée donc par des palmiers à huile à grande échelle a un impact considérable sur le mode de vie des communautés.

Nous remercions Nina Cynthia Kiyindou Yombo, de l'OCDH, de nous avoir accordé cette interview. (<http://ocdh-brazza.org/>)

(1) Malaysian firm to invest \$744m in Congo palm oil project. <http://venturesafrica.com/malaysian-company-wah-seong-to-invest-744m-in-congo-palm-oil-project/>

(2) Wah Seong open to exit plantation business. <http://www.thestar.com.my/business/business-news/2016/10/17/wah-seong-to-exit-plantation-business/#xdkVuVulqXcXgiMR.99>

Pour plus d'informations sur la concession de palmier à huile ATAMA Plantations, voir aussi le rapport : 'Seeds of Destruction. Expansion of industrial oil palm in the Congo Basin: Potential impacts on forests and people', Rainforest Foundation UK http://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/seeds_of_destruction_february_2013.pdf



Les « Frankentrees » : les plantations d'arbres génétiquement modifiés menacent les forêts et les communautés



Photo: STOP GE Trees Campaign

Les arbres génétiquement modifiés (GM) actuellement développés risquent de généraliser le désastre des plantations forestières industrielles. Cependant, après plus de 30 ans de recherches, les arbres GM n'ont été autorisés que dans deux pays. Des peupliers noirs modifiés pour tuer des insectes ont été plantés sur 450 hectares en Chine et la plantation d'eucalyptus GM à croissance rapide, mis au point par FuturaGene, une filiale de Suzano, a été autorisée au Brésil, bien que l'entreprise affirme que la plantation n'a pas encore commencé. D'autres recherches sont effectuées au Brésil sur des arbres GM résistant au gel et à des herbicides. Le Département de l'Agriculture des États Unis a proposé de légaliser un eucalyptus GM résistant au gel destiné à être planté dans le sud du pays. Au Chili, des recherches sont menées sur des arbres GM résistant à des insectes.

L'industrie des produits forestiers affirme que les arbres GM sont bons pour l'environnement. Selon les industriels, les arbres GM permettront de diminuer les quantités d'herbicides et de pesticides toxiques utilisés dans les plantations, de préserver les forêts indigènes, d'atténuer le réchauffement de la planète, de remplacer les combustibles fossiles et même d'assainir des sites de déchets toxiques. Mais, en réalité, les arbres GM ne feront qu'aggraver les impacts déjà importants des plantations forestières industrielles, notamment la destruction de la biodiversité, l'épuisement des sols et des ressources en eau douce, l'accélération des changements climatiques, le déplacement forcé de petits agriculteurs et de communautés autochtones et dépendant de la forêt, et des effets sérieux sur la santé humaine. La réelle motivation, c'est le profit.

Le vent peut transporter les pollens des forêts sur des centaines de kilomètres. La dissémination d'arbres GM conduira donc à une contamination génétique généralisée des forêts indigènes et des plantations non GM, avec le cortège de tous ses impacts dangereux, dont beaucoup ne peuvent être prédits. Les descendants de ces arbres contaminés deviendraient eux-mêmes contaminants dans un cycle irréversible et sans fin.



Les promesses fallacieuses des arbres génétiquement modifiés : les leçons des cultures OGM

Arbres tolérants aux herbicides : Les cultures de plantes transgéniques (OGM), modifiées pour tolérer les applications d'herbicides toxiques, ont abouti à un triplement de l'utilisation de ces herbicides. L'utilisation d'arbres GM résistants aux herbicides aurait potentiellement de graves conséquences pour les communautés vivant à proximité. Les plantations d'arbres GM tolérants aux herbicides seraient traitées par voie aérienne et les produits vaporisés pourraient ainsi se répandre dans les zones environnantes où ils pourraient être inhalés. Ils pourraient aussi contaminer les ressources en eau et en nourriture utilisées par les communautés. Dans les cultures OGM, l'utilisation de ce caractère génétique a abouti à des « mauvaises herbes » résistantes aux herbicides qui ont conduit à l'utilisation de quantités significativement plus importantes d'herbicides toxiques, notamment du 2,4-D, le principe actif de l'Agent Orange.

Arbres résistants aux insectes : Lorsque des arbres sont modifiés pour tuer des insectes, l'arbre entier est un pesticide. Dans les cultures, cela a entraîné l'évolution d'insectes super-résistants aux pesticides (« super-bugs ») qui obligent ensuite à utiliser d'autres pesticides, plus toxiques. Ces arbres GM pourraient aussi nuire à des insectes bénéfiques – et peut-être à des oiseaux et des animaux qui se nourrissent des insectes ciblés.

Arbres à croissance plus rapide : Les arbres modifiés pour pousser plus rapidement présentent un avantage évident pour l'industrie papetière dont le résultat financier est lié à la rapidité des rotations. Loin d'aider à réduire la pression de l'exploitation des forêts indigènes, cependant, ces plantations d'arbres à croissance rapide épuiseront rapidement la nappe phréatique et les sols et accéléreront la transformation de forêts indigènes en de nouvelles plantations. En s'échappant dans les forêts, le gène de croissance rapide permettrait aux arbres GM de supplanter les autres arbres, et si ces arbres GM sont déjà exotiques et envahissants – comme l'eucalyptus – ils pourront facilement faire disparaître les végétaux et les animaux d'origine, et impacter les communautés qui dépendent des forêts indigènes.

Contrairement à ce qu'affirme la propagande des industriels, l'intensification des plantations d'arbres n'a pas permis de protéger les forêts mais a entraîné une accélération de leur destruction. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié une étude qui établit qu'entre 1990 et 2010, la quantité de bois récolté par hectare de terre a augmenté de 50 %, et pourtant la superficie des terres couvertes par des plantations d'arbres a augmenté de 60 %.

Sans surprise, les États-Unis ont joué un rôle majeur dans le développement de cette dangereuse technologie, avec la société américaine ArborGen qui a ciblé des régions du Sud-Est des États-Unis ainsi que le Brésil pour mettre en place des plantations d'eucalyptus GM.

Les forêts du sud des États-Unis abritent une diversité abondante de végétaux et d'animaux, et des bassins hydrologiques encore vierges qui comptent de nombreuses espèces qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde. Mais la pression entraînée par les granulés de bois destinés à l'alimentation des installations européennes à biomasse a conduit à une coupe rase des forêts indigènes de feuillus dans la région. L'introduction des eucalyptus GM d'ArborGen pour l'alimentation en biomasse ne ferait qu'accélérer encore cette déforestation.



ArborGen a aussi souligné le rôle clé qui sera joué par le Brésil dans ses projets d'arbres GM, en appelant le Brésil sa zone géographique la plus importante. De 2002 à 2012, le PDG d'ArborGen a été Barbara Wells, qui dirigeait auparavant la division soja Roundup Ready de Monsanto au Brésil.

Compte tenu du fait que la dissémination des arbres GM pourrait dévaster des écosystèmes et des communautés dans le monde entier, et en l'absence d'évaluation des risques détaillée, cette dissémination doit être interdite.

Résistances locales contre les arbres GM

Au Brésil, au Chili et dans le monde entier, des communautés rurales et autochtones sont dépendantes des forêts indigènes intactes pour leurs moyens d'existence, leur culture, leur logement, leur eau, leur combustible et leur nourriture. Les plantations ne peuvent pas répondre à ces besoins. Dans les pays où les forêts indigènes ont été éliminées et où les plantations industrielles forestières en monoculture ont été développées, la biodiversité et les communautés rurales et autochtones paient un lourd tribut. Les arbres GM, dont la justification serait d'apporter une solution à la demande croissante en produits du bois, vont augmenter l'ampleur de ces problèmes.

Dans de nombreux pays – Chili, Brésil, Indonésie, Afrique du Sud – les plantations de bois d'œuvre ont connu leurs débuts ou se sont rapidement développés sous des régimes autoritaires. Toutefois, les entreprises poursuivent l'accaparement des terres et l'expansion des plantations dans le cadre économique néolibéral qui s'est épanoui dans les années de l'ère post-autoritaire.

Au Chili, par exemple, l'expansion des plantations a obligé les communautés autochtones Mapuche à s'installer sur des terres de médiocre qualité. Les communautés perdent l'accès à l'eau pendant la période de pousse de l'été et doivent avoir recours à des camions citernes. Certaines ont perdu tout accès à l'eau. La contamination des eaux souterraines et de surface par les pesticides et les herbicides utilisés sur les plantations a entraîné un accroissement des taux de morbidité dans les communautés. Une situation similaire existe au Brésil dans les communautés rurales et autochtones dans les zones concernées par les plantations forestières.

Depuis l'explosion du nombre des plantations sur les terres Mapuche, les taux de pauvreté dans ces communautés ont connu une augmentation spectaculaire. À Lumaco, l'une des régions les plus pauvres du Chili, 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, et 33 % dans l'extrême pauvreté.

Ceux qui s'opposent aux plantations sont exposés à une répression politique. Au Chili, les militants Mapuche sont soumis à des lois « anti-terrorisme » créées par les militaires pour supprimer l'opposition au régime dictatorial de Pinochet. L'utilisation de ces lois dans les procès des militants Mapuche a été largement condamnée, y compris par la Cour interaméricaine des droits de l'homme et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Tandis que l'introduction de nouveaux arbres GM est encouragée au Brésil, le récent coup d'État et la prise du pouvoir par le président de droite M. Temer rendent de plus en plus désastreuse la situation des communautés rurales, sans terre et autochtones.

L'organisation de mouvements de résistance aux arbres GM au Chili, au Brésil et aux États-Unis se développe depuis le début des années 2000 et, au Brésil, des milliers de femmes de La Via Campesina et du Mouvement des sans terre (MST) ont commémoré



la Journée internationale des femmes à plusieurs occasions en détruisant des plants d'eucalyptus et d'arbres GM, en attirant ainsi l'attention sur le rôle important qu'ont les femmes dans la défense des territoires et en résistant à ceux qui menacent leurs moyens d'existence et leurs communautés.

Anne Peterman, *anne [at] globaljusticeecology.org*
Global Justice Ecology Project, <http://globaljusticeecology.org/>

Faire voler les avions à l'huile de palme ?

Les entreprises d'huile de palme pourraient être les grands vainqueurs des projets de « carburant alternatif » de l'OACI.



Du 11 au 13 octobre, Mexico accueillera une « Conférence de haut niveau sur l'aviation et les carburants alternatifs » organisée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). L'OACI est une agence spécialisée des Nations Unies qui a fait la preuve depuis longtemps qu'elle représente les intérêts de l'industrie aéronautique, c'est-à-dire les compagnies aériennes et les fabricants d'avions.

Avant la conférence, le Secrétariat de l'OACI a publié une proposition de « Vision » qui prévoit que d'énormes quantités de biocarburants seront consommées par les avions à l'avenir : 128 millions de tonnes par an d'ici 2040 et 285 millions d'ici 2050 [1]. Par comparaison, environ 82 millions de tonnes d'agrocarburants au total ont été utilisés en 2016 [2].

Les volumes proposés par le Secrétariat de l'OACI apparaissent totalement irréalistes : les compagnies aériennes sont extrêmement sensibles aux cours du carburant et il est très rare qu'un agrocarburant quelconque atteigne une parité de prix avec les combustibles fossiles. En ce moment même, les agrocarburants les moins chers pour l'aviation coûtent presque trois fois plus que le kérosène fabriqué à partir de pétrole [3] – beaucoup plus que les agrocarburants utilisés pour les automobiles. Le Secrétariat de l'OACI soutient les demandes de subventions de l'industrie, mais il y aura une limite au montant des subventions que les États seront prêts à payer ou au coût à faire supporter par les passagers. Cependant, comme expliqué ci-dessous, des



agrocarburants aéronautiques bien meilleur marché pourraient bientôt arriver sur le marché, adaptés à des mélanges pouvant atteindre 15 %.

Si elle était adoptée, la proposition pourrait conduire à de très sérieux dégâts, l'industrie aéronautique et les entreprises de palmiers à huile étant les seuls gagnants dans cette opération :

1) *Cela va légitimer les projets d'expansion d'aéroports dans le monde entier, ce qui va se traduire par une augmentation des émissions des gaz à effet de serre et de la pollution sonore et atmosphérique.*

L'intérêt de l'industrie aéronautique – et de l'OACI – pour les agrocarburants tient à sa recherche d'une croissance rapide et sans fin. Les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation internationale ont augmenté de 87 % entre 1990 et 2014, plus rapidement que celles de n'importe quel autre secteur [4]. L'industrie prévoit que le volume des voyages aériens va presque doubler d'ici 2035 [5]. Les taux de croissance dépassent de loin le potentiel des améliorations de rendement et il n'existe pas de percées technologiques à l'horizon qui permettraient aux avions de voler sans consommer des combustibles liquides. Pour éviter de répondre aux demandes de réduction réelle des émissions et donc de la croissance, l'OACI a adhéré au concept de l'industrie de « croissance neutre en carbone » à l'avenir. Cette option s'appuie principalement sur les compensations de carbone de l'aviation – largement condamnées par plus d'une centaine de groupes de la société civile l'année dernière [6] – et sur les agrocarburants, qui sont considérés à tort comme « neutres en carbone ».

2) *Toute utilisation à grande échelle d'agrocarburants aéronautiques devra recourir à l'huile de palme.*

Comme le montrera un nouveau rapport de Biofuelwatch [7], le seul type d'agrocarburant adapté aux avions et qui pourrait être produit en quantités importantes sans problèmes techniques est celui qui est fait à partir d'huile végétale hydrotraîtée (HVO). On parle beaucoup des carburants aéronautiques à base de sucre, de bois ou d'algues, mais ils restent du domaine de la science-fiction, même si d'infimes quantités ont été produites à des coûts exorbitants. Le carburant HVO s'appuie sur une technologie et des infrastructures développées pour les raffineries de pétrole. En 2016, il a représenté 4 % de la production mondiale d'agrocarburants, mais a progressé plus de dix fois plus vite que les agrocarburants globalement [8]. Actuellement, les carburants HVO pour avion sont sensiblement plus chers que le biodiesel HVO utilisé dans les automobiles. Cependant, les entreprises prévoient que le biodiesel HVO meilleur marché sera bientôt approuvé pour des mélanges avec du kérosène à base de pétrole pouvant atteindre 15 %, ce qui signifie qu'il pourrait être suffisant de simplement prolonger les subventions existantes aux agrocarburants pour créer un nouveau marché significatif. La matière première représente 60 à 80 % du coût des carburants HVO, et l'huile de palme est de loin la moins chère, à l'exception de l'huile de cuisson usagée et des graisses animales, dont l'approvisionnement est limité. En outre, le procédé de raffinage actuel est meilleur marché pour l'huile de palme que pour toutes les autres huiles végétales.

Comme je l'écrivais dans le bulletin WRM de mai [9], la production de HVO est à l'origine de la forte augmentation de l'utilisation d'agrocarburants en UE au cours des dernières années. Par conséquent, si les compagnies aériennes commençaient elles-aussi à l'utiliser à grande échelle, l'utilisation d'huile de palme continuerait inévitablement d'augmenter.



Jusqu'à maintenant, les compagnies aériennes ont évité d'utiliser de l'huile de palme sur le petit nombre de vols effectué avec des mélanges d'agrocarburants par crainte d'une publicité défavorable. L'OACI ne viendra certainement pas « cautionner » publiquement l'huile de palme. Pourtant, il est impossible de voir comment l'utilisation des agrocarburants aéronautiques pourrait être généralisée sans utiliser d'huile de palme.

Une option pour introduire l'utilisation de l'huile de palme dans les moteurs d'avion a été retenue par le plus gros producteur de carburant HVO, Neste Oil : Neste adopte une classification controversée dans laquelle une partie de l'huile de palme brute est un « résidu » [10], et il refuse de révéler combien de ses « 78 % de déchets et résidus » sont en fait de l'huile de palme. Dans le même temps, l'Indonésie et la Malaisie ont intensifié la pression sur l'UE pour qu'elle n'établisse pas de « discrimination » contre l'huile de palme dans les agrocarburants, utilisant et menaçant d'utiliser les négociations et les accords commerciaux pour protéger la croissance de leurs marchés [11]. Une fois qu'il existe un marché des agrocarburants aéronautiques, on peut s'attendre au développement de ce type de pressions et tactiques.

3) Même si un nouveau marché pour les agrocarburants aéronautiques reste limité, la simple existence d'un battage médiatique à leur sujet pourrait provoquer une augmentation des accaparements de terre et des investissements dans l'huile de palme.

Le battage médiatique à propos d'un futur marché peut avoir tout autant d'impacts graves que la demande elle-même. Ainsi, ActionAid a établi qu'en date de mai 2013, les investisseurs européens avaient acquis 6 millions d'hectares de terres en Afrique subsaharienne pour la production d'agrocarburant à destination de l'UE. Pourtant l'UE n'a pratiquement importé d'Afrique aucune matière première pour les agrocarburants. L'accaparement des terres à une échelle aussi vaste a été légitimé et encouragé par la seule « promesse » d'une demande future.

L'opposition aux pressions en faveur des biocarburants aéronautiques – à la fois au sein de l'OACI et dans les différents pays et régions – sera donc vitale si l'on veut empêcher l'émergence d'un autre marché pour l'huile de palme et ne pas favoriser la croissance des plantations. Dans le même temps, il est important pour la société civile de ne pas jouer involontairement le jeu des sociétés de plantations, en exagérant l'ampleur probable d'un tel futur marché et en contribuant donc au battage médiatique à ce sujet.

Almuth Ernsting, almuthbernstinguk [at] yahoo.co.uk
 Biofuelwatch, <http://www.biofuelwatch.net/>

[1] Proposed ICAO Vision on Aviation Alternative Fuels, 2017,

<https://www.icao.int/Meetings/CAAF2/Documents/CAAF.2.WP.013.4.en.pdf>

[2] BP Statistical Review of World Energy, juin 2017, bp.com/content/dam/bp/en/corporate/pdf/energy-economics/statistical-review-2017/bp-statistical-review-of-world-energy-2017-renewable-energy.pdf

[3] Sous-groupe sur les biocarburants, Commission européenne, février 2017, platformduurzamebiobrandstoffen.nl/wp-content/uploads/2017/07/2017_SGAB_Cost-of-Biofuels.pdf

[4] Données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la période 1990-2014, UNFCCC, <http://unfccc.int/resource/docs/2016/sbi/eng/19.pdf>

[5] IATA Forecasts passenger demand to double over 20 years, octobre 2016, <http://www.iata.org/pressroom/pr/Pages/2016-10-18-02.aspx>

[6] International Civil Society Statement, septembre 2016, fern.org/sites/fern.org/files/Final_September.pdf

[7] Le rapport de Biofuelwatch sur les biocarburants aéronautiques sera disponible sur biofuelwatch.org.uk/2017/aviation-biofuels à partir du 6 octobre 2017

[8] Renewables 2017, Global Status Report, http://www.ren21.net/wp-content/uploads/2017/06/17-8399_GSR_2017_Full_Report_0621_Opt.pdf



[9] Une demande fabriquée : les facteurs politiques derrière la croissance incessante de l'huile de palme, Bulletin WRM 230, avril-mai 2017, <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/une-demande-fabriquee-les-facteurs-politiques-derriere-la-croissance-incessante-de-lhuile-de-palme/>

[10] Le distillat d'acide gras de palme (PFAD) est la partie non comestible de l'huile de palme brute qui serait autrement utilisée pour des savons, des cosmétiques, etc.

[11] Palm oil for fighter jets, Euractiv, septembre 2017, euractiv.com/section/biofuels/news/palm-oil-for-fighter-jets-under-eu-attack-producers-look-for-alternatives/

Argentine : Une nouvelle loi encourage la monoculture d'arbres dans la province de Cordoba



Photo : Ecos Córdoba

Située dans la région centrale, Cordoba figure parmi les cinq plus grandes provinces d'Argentine. De 1904 à 2004, elle a perdu 95 pour cent de ses forêts naturelles principalement pour faire place à l'agriculture à grande échelle. Selon des études de chercheurs de l'Universidad Nacional de Cordoba, les taux annuels de déforestation de la province figurent parmi les plus élevés de la planète, avec de graves conséquences pour l'environnement, la santé et la souveraineté alimentaire de la population (1).

La déforestation s'est poursuivie dans la province au cours de la dernière décennie et aujourd'hui, selon les données de l'ONG Guyra du Paraguay, seulement trois pour cent de la forêt d'origine est encore conservée (2). Conséquence de la destruction de la forêt, on a assisté au cours des années récentes à de graves inondations dans le centre et le sud de la province.

Dans ce contexte, le gouvernement et la législature de Cordoba ont décidé de créer le Plan provincial agroforestier (3), une loi qui promeut la monoculture d'essences exotiques et le développement de l'industrie forestière. Ils ont annoncé en août 2017 qu'ils veulent reboiser 150 000 hectares au cours des 10 prochaines années.

Le Plan agroforestier de Cordoba fait partie de la croissance constante de l'agrobusiness aux dépens de la forêt indigène et des terres paysannes et autochtones de l'Argentine. Les graves conséquences de ce modèle extractif se sont exacerbées au cours des 20 dernières années avec la migration des populations rurales vers les ceintures de pauvreté des villes, l'augmentation des maladies liées à l'utilisation de produits agrottoxiques, les inondations à la suite du changement d'usage des sols, les incendies et la perte de souveraineté alimentaire.



Les autorités ont présenté cette nouvelle loi comme une solution aux problèmes environnementaux et sociaux. Cependant, la Coordinadora Provincial en Defensa del Bosque Nativo (Regroupement provincial de défense de la forêt indigène), laquelle réunit plus de 80 organisations citoyennes, paysannes et autochtones de la province, s'est opposée à la loi. Ses membres considèrent que l'initiative est une fausse solution au problème de la déforestation et qu'elle vise uniquement à promouvoir les affaires des plantations industrielles.

« C'est un instrument de la promotion économique des monocultures de pins et d'eucalyptus grâce auquel l'État bonifie la plantation de ces espèces exotiques (...) et récompense les groupes économiques de l'agrobusiness, » a-t-elle soutenu dans une lettre ouverte (4). « Les lois sur l'environnement devraient être conçues pour protéger l'environnement. Et la monoculture du pin et de l'eucalyptus n'est pas un moyen pour atteindre cet objectif, » a-t-elle affirmé.

La loi obligera les producteurs agricoles à planter des arbres sur au moins deux pour cent de la superficie de leurs champs au cours des 10 prochaines années. Cependant, elle accorde aux propriétaires ruraux l'option de ne pas planter ces arbres sur leur propriété, mais d'acheter à la place une « quote-part » de plantation dans ce que l'on a baptisé des « masses arborées agrégées. » Ces masses arborées sont en fait des plantations de monocultures qui couvriront les pourcentages obligatoires de superficies à reboiser de différents producteurs d'une région donnée.

Le gouvernement argumente que c'est une politique de protection de l'environnement parce que — selon ses dires — les plantations d'arbres réguleront le niveau de l'eau, contribueront à la conservation des sols et capteront le dioxyde de carbone atmosphérique. Toutefois, on omet d'expliquer clairement et publiquement trois enjeux fondamentaux :

Promotion de plantations de monoculture : Pour l'État de Cordoba, il n'y a aucune différence entre planter des espèces indigènes à petite échelle dans le but de reconstituer la forêt et développer une monoculture commerciale d'espèces exotiques, avec les impacts que cela comporte.

Effets des plantations de monoculture : Les plantations industrielles d'arbres épuisent l'eau, détériorent les sols et endommagent la santé et l'environnement en raison de l'utilisation de produits agrottoxiques. De plus, elles contribuent à l'émission de gaz à effet de serre en raison du dioxyde de carbone libéré par les arbres lorsqu'ils sont coupés. Il faut ajouter à cela l'augmentation des risques d'incendie, lesquels constituent déjà un sérieux problème dans les zones montagneuses de la province.

Des subventions (et donc des profits plus élevés) pour ceux qui ont déboisé : L'État subventionnera le reboisement des terrains au moyen d'exemptions d'impôt et de contributions non remboursables même si les propriétaires bénéficiaires ont illégalement déboisé ces mêmes terrains plusieurs années auparavant. En Argentine, ces bénéfices existent depuis 1999 avec l'adoption de la Loi d'investissement en forêts cultivées (5). En mai 2017, selon la presse locale, le gouvernement national a annoncé qu'il prorogeait ces bénéfices jusqu'en 2030 dans le but d'augmenter de 800 000 hectares les plantations au pays (6). Les données officielles montrent que l'Argentine possède 1,2 million d'hectares reboisés avec des monocultures commerciales, principalement de conifères et d'eucalyptus (7).



Le loup chargé de surveiller la bergerie

L'autorité chargée de l'application du plan agroforestier de Cordoba sera le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de la province, lequel a présenté le projet de loi avec l'appui d'organismes de l'État et d'associations des entreprises agroindustrielles. La Coordinadora en Defensa del Bosque Nativo dénonce que ces organismes sont les principaux responsables de la déforestation des dernières décennies.

« Le soi-disant enrichissement de la forêt dont la loi agroforestière fait prétendument la promotion sera géré par le ministère de l'Agriculture, lequel a permis la dévastation de la province avec les monocultures agricoles et les fumigations de produits agrottoxiques à proximité des maisons, » a expliqué Laura Dos Santos, membre de la Coordinadora. « Ils ont causé l'inondation du territoire parce qu'ils ont détruit la forêt et maintenant, ce sont eux qui géreront le plan agroforestier. »

Quatre mois avant l'approbation du plan, le gouvernement de Cordoba avait annoncé la signature d'une entente d'un million de dollars avec la province de Misiones pour l'achat de technologie destinée à développer les monocultures (8). L'entreprise Biofábrica Misiones S.A., spécialisée dans le développement biotechnologique d'espèces forestières commerciales, sera chargée de prêter ses services à Cordoba (9).

Misiones est une des principales provinces d'Argentine au chapitre de la production de bois (10). Au cours des dernières décennies, les compagnies forestières — la plus importante étant l'entreprise chilienne Celulosa Arauco — se sont considérablement développées avec des monocultures sur les terres des paysans et les territoires autochtones (11).

Sans planification territoriale de la forêt

En plus de dénoncer que le Plan agroforestier est fait sur mesure pour les entreprises d'agrobusiness, les organisations de défense de la forêt se demandent où seront plantés les arbres s'il n'y a pas de carte d'aménagement territorial dressant un portrait précis de la situation actuelle.

En 2007, l'Argentine a adopté une loi qui oblige les provinces à préparer une carte d'aménagement territorial de la forêt indigène et à la mettre à jour tous les cinq ans (12). Cette carte doit identifier les différentes zones de couverture végétale et les classer selon leur niveau de protection. Selon la loi, elle doit être préparée tous les cinq ans au moyen d'un processus auquel participe l'ensemble de la société.

Toutefois, depuis décembre 2016, le gouvernement de Cordoba essaie de mettre la carte à jour et d'imposer une réforme de la loi provinciale sur les forêts sans le processus de participation citoyenne (13). De plus, les changements proposés permettraient encore plus de déforestation dans la province.

Ces initiatives du gouvernement ont provoqué un rejet social massif. C'est alors que les assemblées citoyennes de défense de la santé et de l'environnement, ainsi que les organisations paysannes, autochtones et environnementales, se sont regroupées pour fonder la Coordinadora en Defensa del Bosque Nativo et entamer un processus d'information et de sensibilisation de la population. C'est ainsi que de grandes manifestations tenues aux mois de décembre 2016 et mars et juin 2017 dans la capitale provinciale ont fait reculer le gouvernement qui tentait de compléter une planification territoriale sans participation citoyenne.



Ne pouvant plus poursuivre sa réforme de la loi sur les forêts, le gouvernement provincial a décidé d'accélérer l'adoption du plan agroforestier. La présentation du projet et l'accord politique de la législature furent si rapides que les organisations n'ont pas eu le temps d'organiser une campagne d'information et de conscientisation comme celle qu'elle avait menée quelques mois plus tôt.

Cependant, la pression populaire a poussé quelques législateurs à promouvoir la modification du concept « d'enrichissement de la forêt indigène. » Le texte original du projet parlait d'enrichir la forêt avec « des espèces forestières indigènes ou exotiques de grande valeur commerciale. » À la place, il a été établi que cet enrichissement ne pourrait se faire qu'avec des essences indigènes.

De plus, un article a été ajouté au plan qui oblige l'autorité chargée de son application à préparer et à maintenir à jour une liste des essences recommandées dans chaque région et une liste d'essences exotiques envahissantes interdites. Ces listes n'ont pas encore été publiées.

Chemin de lutte

La mobilisation immédiate de la Coordinadora en Defensa del Bosque Nativo contre la nouvelle menace, à la fin de 2016, a démontré encore une fois que dans Cordoba, c'est la société organisée qui défend la forêt contre les entreprises extractives cautionnées par l'État.

La rapidité de l'organisation sociale est le produit d'années d'expérience de lutte et de résistance dans cette province. Parmi les antécédents les plus récents, on compte le triomphe historique de la communauté de Malvinas Argentinas qui, en 2016, après quatre années de résistance, a empêché Monsanto d'y installer une des plus grandes usines de semences de maïs d'Amérique latine. S'ajoutent à cela les luttes contre les fumigations, les mines et les projets immobiliers dans le territoire des forêts.

Fortes de leur expérience et des victoires obtenues, les organisations de Cordoba sont décidées à continuer de défendre le trois pour cent de forêts qui sont toujours sur pied.

Lucía Guadagno, luciag [at] wrm.org.uy
Membre du secrétariat international du WRM

- (1) Cabido, M. et Zak, M. « Deforestación, agricultura y biodiversidad » (2010). <http://www.unciencia.unc.edu.ar/2010/junio/deforestacion-agricultura-y-biodiversidad-apuntes>
- (2) « Córdoba, un caso de estudio a nivel mundial. » Diario La Voz del Interior. 9 mars 2017. <http://www.lavoz.com.ar/ciudadanos/cordoba-un-caso-de-estudio-nivel-mundial>
- (3) Ley N° 10467. Plan Provincial Agroforestal. Cordoba, Argentine. 2 août 2017. http://www.legiscba.gob.ar/contenidos/themes/Legislatura-th01/descarga_documento.php?codi=71867
- (4) « Carta en rechazo al Proyecto Plan Provincial Agroforestal: ¡No más plantaciones de Pinos y Eucaliptus! ». Coordinadora Provincial en Defensa del Bosque Nativo. Cordoba. 1^{er} août 2017. <https://www.facebook.com/notes/coordinadora-en-defensa-del-bosque-nativo/carta-en-rechazo-al-proyecto-plan-provincial-agroforestal-no-m%C3%A1s-plantaciones-de/286366515170935/>
- (5) Ley de inversiones para bosques cultivados. Argentine. 1999. <http://servicios.infoleg.gob.ar/infolegInternet/anexos/55000-59999/55596/texact.htm>
- (6) « Gobierno nacional va por cambios en la Ley 25.080... » Misiones Online. 15 mai 2017. <http://misionesonline.net/2017/05/15/gobierno-nacional-va-cambios-la-ley-25-080-promocion-forestal-hacia-desarrollo-industrial-compromiso-ambiental/>
- (7) Informe sobre el sector forestal. Ministerio de Agroindustria de la Nación argentina. Décembre 2015. <http://forestoindustria.magyp.gob.ar/archivos/estadisticas/sector-forestal/sector-forestal-2014.pdf>
- (8) « Córdoba avanza en el desarrollo forestal y ambiental. » Gobierno de Córdoba. 20 avril 2017. <http://prensa.cba.gov.ar/ciencia-y-tecnologia/cordoba-avanza-en-el-desarrollo-forestal-y-ambiental/>
- (9) « Biofábrica puso en marcha la transferencia tecnológica en Córdoba. » Biofábrica S.A. 4 mai 2017. <http://www.biofabrica.com.ar/news/biofabrica-puso-en-marcha-la-transferencia-tecnologica-en-cordoba-20>
- (10) Informe sobre el sector forestal. Ministerio de Agroindustria de la Nación argentina. Décembre 2015. <http://forestoindustria.magyp.gob.ar/archivos/estadisticas/sector-forestal/sector-forestal-2014.pdf>



(11) « Misiones: organizaciones denuncian represalias y amenazas. » Agencia de Noticias Redacción. 2 septembre 2016. <http://www.anred.org/spip.php?article12748>

(12) Ley de Presupuestos mínimos de protección ambiental para el enriquecimiento, la restauración, conservación, aprovechamiento y manejo sostenible de los bosques nativos. Argentine. 2007. <http://servicios.infoleg.gob.ar/infolegInternet/anexos/135000-139999/136125/norma.htm>

(13) Ley provincial de bosques N° 9814 (<http://web2.cba.gov.ar/web/leyes.nsf/0/603DCE7A084735F10325777C006CCE5F?OpenDocument&Highlight=0,9814>) et Proyecto de reforma de ley de bosques de Córdoba (http://www.legiscba.gob.ar/contenidos/themes/Legislatura-th01/descarga_documento.php?codi=68830).

Recommandations

Journée internationale de lutte contre les plantations forestières en monoculture

Le 21 septembre, des organisations et des individus du monde entier vont donner une plus grande visibilité aux innombrables luttes contre l'expansion des grandes plantations forestières en monoculture. Les plantations d'eucalyptus, de pins, d'acacias, d'hévéas, de tecks, de palmiers à huile et d'autres types de plantations industrielles entraînent des impacts désastreux. Cette journée met également en lumière les impacts nocifs de ce modèle de production en monoculture. Au nombre de ces dommages figurent l'appauvrissement des ressources en eau, le déplacement ou l'encerclement des communautés, une déforestation à grande échelle ainsi qu'une pollution de l'air et de l'eau due à l'utilisation de produits agrottoxiques, des violations des droits humains et collectifs et des réglementations sur le travail et l'environnement, la destruction des moyens d'existence, des économies et des cultures locales et une violence généralisée.

Participez aux manifestations de la résistance positive qui s'exprime dans de nombreuses régions.

Vous pouvez consulter la section spéciale du site web du WRM sur : <http://wrm.org.uy/es/todas-las-campanas/dia-internacional-de-lucha-contra-los-monocultivos-de-arboles-2017/>

Une étude montre l'impact nocif de l'eucalyptus dans les écosystèmes aquatiques

Une équipe internationale de chercheurs a publié une étude dans la revue *Ecology and Evolution*, qui souligne les impacts complexes de l'introduction d'espèces exotiques. Cette fois, il a été démontré que l'eucalyptus a des effets létaux et sublétaux sur les larves d'insectes aquatiques qui toucheraient différents organismes vivant dans les écosystèmes fluviaux dont les rives accueillent des plantations de cette espèce. L'étude explique comment les larves affectées par l'eucalyptus sont fondamentales dans ces rivières parce qu'elles sont dominantes dans les environnements les moins perturbés (amont de petits cours d'eau), dans lesquels, outre qu'elles constituent la nourriture des poissons indigènes, elles sont aussi celles qui se chargent de fragmenter les feuilles qui tombent de la forêt, un processus clé dans le fonctionnement de ces écosystèmes.

Voir un article (en espagnol) à ce lien : <http://www.naturalesudec.cl/estudio-demuestra-impacto-negativo-del-eucalipto-en-ecosistemas-acuaticos-dulceacuicolas/>

Le gouvernement de l'État du Karnataka en Inde interdit les plantations d'eucalyptus et d'acacias en raison de leur impact sur le niveau de la nappe phréatique

La plantation à grande échelle d'eucalyptus et d'acacias dans le cadre d'un projet aidé par la Banque mondiale en Inde n'a pas seulement épuisé la riche nappe phréatique dans les districts de Bangalore rural, Kolar et Chikkaballapur, il a également modifié le



régime annuel des précipitations dans la région. En évaluant des documents de recherche et des observations réalisés par des agents forestiers, des chercheurs en agronomie et en géologie appartenant à diverses organisations, un comité d'experts dirigé par le Ministère des forêts, de l'écologie et de l'environnement a découvert que les plantations forestières étaient responsables de la situation d'aridité observée dans ces districts. En conséquence, le gouvernement a interdit la création de plantations d'eucalyptus et d'acacia au Karnataka depuis février 2017. Lire l'article en anglais : <http://timesofindia.indiatimes.com/city/bengaluru/karnataka-state-govt-bans-planting-eucalyptus-acacia-trees-owing-to-impact-on-ground-water-level/articleshow/58712822.cms>

Un magazine de, et à l'intention des communautés affectées par les plantations de la SOCAPALM

Le cinquième numéro du magazine « Trait d'Union », trimestriel d'information et de liaison des associations des riverains des plantations SOCAPALM, des syndicats des travailleurs et des planteurs de palmier à huile, est disponible. Les éditions du Magazine Trait d'Union sont téléchargeables gratuitement sur le site www.palmespoir.org

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM

<http://wrm.us9.list-manage1.com/subscribe?u=f91b651f7fecdf835b57dc11d&id=a9afd536a6>

***Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires.
L'inscription est gratuite.***

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Rédacteur en chef: Winfridus Overbeek

Editeur responsable: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadano, Jutta Kill, Carolina Motoki y Teresa Pérez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 26056943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>